

# LIFE + DESMAN

« Conservation des populations de Desman des Pyrénées et de ses habitats dans les Pyrénées françaises »

LIFE13NAT/FR/000092



## INCEPTION REPORT

Covering activities from 01/06/2014 to 31/12/2014

27/02/2015



### Data Project

Project location	Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
Project start date:	01/06/2014
Project end date:	31/05/2019
Total budget	2,672,707 €
EC contribution:	1,336,353 €
(%) of eligible costs	50 %

### Data Beneficiary

Name Beneficiary	CEN Midi-Pyrénées
Contact person	Mélanie NEMOZ
Postal address	75, voie du Toec ; BP57611 ; 31076 TOULOUSE
Telephone	+ 33 (0)581608190
E-mail	melanie.nemoz@espaces-naturels.fr
Project Website	www.desman-life.fr

## Sommaire

1.	Table des illustrations.....	3
2.	Liste des abréviations .....	5
3.	Résumé opérationnel .....	7
3.1.	Résumé du projet .....	7
3.2.	Avancement général.....	9
3.3.	Evaluation quant à la viabilité des objectifs et du plan de travail du projet par rapport à la proposition .....	11
3.4.	Problèmes rencontrés .....	12
4.	Partie administrative.....	14
4.1.	Description de la gestion et du suivi administratif du projet .....	14
4.2.	Organigramme de l'équipe projet et structuration de la gestion du projet.....	15
4.3.	Conventions avec les bénéficiaires associés .....	18
5.	Partie technique .....	20
5.1.	Actions .....	20
5.2.	Etat d'avancement des permis et autorisations nécessaires : .....	86
5.3.	Etat d'avancement envisage jusqu'au prochain rapport : .....	86
6.	Partie financière.....	89
6.1.	Système de suivi .....	89
6.2.	Disponibilité des cofinancements .....	90
6.3.	Dépenses réalisées .....	92
6.4.	Commentaires sur la consommation des différents postes budgétaires .....	93
7.	Annexes.....	100
7.1.	Conventions de partenariat.....	100
7.2.	Annexes administratives .....	100
7.3.	Annexes techniques .....	100
7.4.	Annexes financières .....	100
7.5.	Indicateurs de réalisation .....	101

## 1. Table des illustrations

Numéro de l'illustration	Intitulé de l'illustration
Illustration n°1	Desman des Pyrénées ( <i>Galemys pyrenaicus</i> )
Illustration n°2	Localisation des 11 sites Natura 2000 du projet LIFE+ Desman
Illustration n°3	Organigramme du projet LIFE+ Desman
Illustration n°4	Tableau récapitulatif des dates de signature des conventions CEN MP/bénéficiaires associés
Illustration n°5	Tableau des résultats des prospections par site Natura 2000
Illustration n°6	Illustration n°6 : Types de cours d'eau prospectés, prélèvement et fèces de Desman (© ANA, FRNC, PNP)
Illustration n°7	Localisation des tronçons prospectés dans le cadre de l'action A1
Illustration n°8	Tableau des résultats des sessions de captures sur chacun des 10 sites inventoriés
Illustration n°9	Tableau des résultats des suivis par radeaux à empreintes sur chacun des 4 sites inventoriés
Illustration n°10	Radeaux à empreintes disposés sur un cours d'eau et sur un lac d'altitude. Bac à d'argile avec traces de micromammifères et d'oiseaux (© GREGE)
Illustration n°11	Différents modèles de pièges utilisés (nasses à ailettes, nasses souples et rigides équipées d'un manchon) pour les captures de Desman (© CEN MP)
Illustration n°12	Tableau des résultats des fèces collectées sur les 6 tronçons suivis génétiquement (action A3)
Illustration n°13	Types de cours d'eau, fèces de desman et prélèvement (© ANA, CEN-MP, ONCFS)
Illustration n°14	Opération de télémétrie sur le site « Vallée d'Aston » ((FR7300827) (© GREGE / CEN MP)
Illustration n°15	Quelques exemples de « points noirs » inventoriés dans la vallée du Rioumajou (©CEN MP)
Illustration n°16	Aperçu de la situation foncière du site Natura 2000 «Rioumajou et Moudang» (FR7300934) (© CEN MP)
Illustration n°17	Périmètres pressentis pour la mise en œuvre de l'action C1 sur les sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques (© CEN Aquitaine)
Illustration n°18	Visite de terrain pour discuter des améliorations techniques à apporter à plusieurs prises d'eau dangereuses, ici la prise d'eau du canal de Puigcerda au niveau du hameau de Quers (Pyrénées Orientales) (© FRNC)
Illustration n°19	Petits travaux réalisés en amont (diapositive du haut) et en aval (diapositive du bas) de la zone refuge sur l'Aude (© FAC)
Illustration n°20	Aperçu de la page d'accueil du site internet LIFE+ Desman sur ordinateur et smartphone (© CEN MP)
Illustration 21	Carte de prédiction de présence du Desman à l'échelle des Pyrénées françaises
Illustration 22	Carte de détection du Desman dans les Pyrénées françaises
Illustration 23	Formation du personnel d'EDF du GEH Aude Ariège à l'usine de Nentilla le 26 novembre 2014. (© FAC)

Illustration 24	Rendez-vous des cîmes au refuge de Rulhe (© ANA)
Illustration 25	Affiche de l'apéro du bestiaire de la FRNC
Illustration 26	Quelques images du contenu de la mallette « au fil de l'eau » répliquée pour le PNP en 4 exemplaires
Illustration 27	Aperçu des sculptures en papier mâché réalisées pour accompagner l'exposition LIFE+ Desman
Illustration 28	Tableau des dates de réunion entre le CEN Mp et les bénéficiaires associés
Illustration 29	1er comité de pilotage du projet LIFE+ Desman (© L. Laviolle)
Illustration 30	Véhicule acheté dans le cadre du LIFE+ Desman (© E. Arecki)
Illustration 31	Visite de terrain en Galice avec l'équipe ARCEA en juin 2014 : Mise en place d'un lecteur automatique de transpondeur avec barrière filet associée, barrant toute la largeur du cours d'eau et canalisant les animaux vers le lecteur et mise en place d'une nasse à Desman avec barrière filet associée. (© GREGE)
Illustration 32	Codes associés au projet pour chaque structure
Illustration 33	Nouveau plan de financement du projet LIFE+ Desman
Illustration 34	Plan de financement prévisionnel des différents co-financeurs du LIFE+ Desman
Illustration 35	Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par catégories de frais
Illustration 36	Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par actions et sous actions
Illustration 37	Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par actions

## 2. Liste des abréviations

**AEAG** – Agence de l’Eau Adour Garonne

**Agence de l’Eau RMC** – Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse

**ANA** - Association des Naturalistes d’Ariège

**APPB** – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**CDS** – Comité Départemental Sportif

**CEFS** – Laboratoire de Comportement et d’Ecologie de la Faune Sauvage

**CEN Aquitaine** - Conservatoire d’Espaces Naturels d’Aquitaine

**CEN MP** – Conservatoire d’Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

**DREAL MP** – Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées

**ECOLAB** – Laboratoire d’Ecologie Fonctionnelle et Environnement

**EDF** – Electricité de France

**FAC** - Fédération Aude Claire

**FRNC** - Fédération des Réserves Naturelles Catalanes

**GEH** – Groupe d’Exploitation Hydraulique

**GREGE** - Groupe de Recherche et d’Etude pour la Gestion de l’Environnement

**INRA** – Institut National de Recherche Agronomique

**LPO** - Ligue pour la Protection des Oiseaux

**ONCFS** - Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage

**PNAD** – Plan National d’Actions en faveur du Desman des Pyrénées

**PNP** - Parc National des Pyrénées

**PNR Ariège** - Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises

**PNR PC** - Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

**SAFER** – Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural

**UFBAG** - Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne

## 3. Résumé opérationnel

### 3.1. Résumé du projet

Le Desman des Pyrénées est soumis à risque élevé d'extinction à l'état sauvage (UICN). Son aire de répartition restreinte (quart nord-ouest de la Péninsule Ibérique et du massif pyrénéen), a connu une forte régression au cours de ces 20 dernières années et montre actuellement des signes inquiétants de fragmentation. La France et l'Europe ont donc une très forte responsabilité dans la conservation de l'espèce.



*Illustration n°1 : Desman des Pyrénées, Galemys pyrenaicus (© F. D'Amico)*

- **Objectifs**

Le projet LIFE+ Desman bénéficie des connaissances acquises et de la dynamique de réseau mise en place dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce (2010 – 2015). Il propose d'améliorer de façon pérenne et démonstrative le statut de conservation de l'espèce sur 11 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne française (illustration n°2), et à plus long terme à l'échelle des Pyrénées via la transposition des méthodes et outils élaborés.

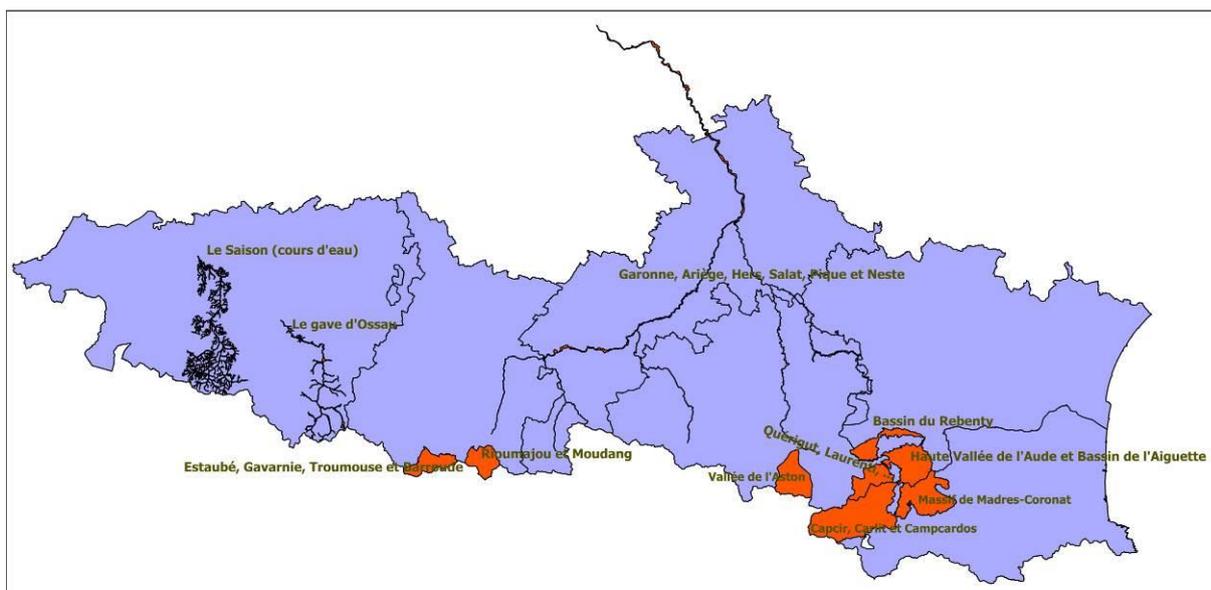
Le projet LIFE+ Desman s'est fixé comme objectifs :

**1/ D'adapter certaines pratiques pour concilier la conservation du Desman et le maintien des activités humaines** : principalement l'hydroélectricité, omniprésente sur les Pyrénées, les petits aménagements de captage/rejet de l'eau et les sports de pleine nature.

**2/ De parvenir à une prise en compte systématique de l'espèce** dans la gestion des milieux aquatiques pyrénéens lors des phases de travaux mais également dans la gestion courante des habitats.

**3/ De proposer, tester et évaluer des mesures de gestion de ses habitats** transférables à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne française, voire à l'échelle européenne qui permettront d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu, de favoriser la continuité écologique des cours d'eau et de proposer des zones refuges en cas de fortes perturbations du milieu.

**4/ De faire sortir l'espèce de son anonymat et sensibiliser** les locaux et le grand public à la préservation de ce fragile pyrénéen.



FR7200790 « Le Saison »	FR7300831 « Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège »
FR7200793 « Le Gave d'Ossau »	
FR7300934 « Rioumajou et Moudang »	
FR7300927 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude »	FR9101470 « Haute vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette »
FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »	FR9101468 « Bassin du Rébenty »
	FR911471 « Capcir, Carlit et Campcardos »
FR7300827 « Vallée de l'Aston »	FR9101473 « Massif de Madres-Coronat »

Illustration n°2 : Localisation des 11 sites Natura 2000 du projet LIFE+ Desman  
(© CEN MP)

- **Résultats attendus**

Entre juin 2014 et mai 2019, 29 actions seront ainsi mises en œuvre. Les principaux résultats attendus concernent **l'acquisition de connaissances complémentaires** (caractérisation de 6 populations soumises à des pressions différentes, description de gîtes de reproduction, connaissance de l'impact de lâchers d'eau type transparence sur les populations en aval des barrages, caractérisation de l'impact du canyonisme, ...), la réalisation **d'actions opérationnelles de gestion** (neutralisation de 400 points noirs, amélioration des conditions d'accueil de 7 secteurs, création et maintien d'au moins 7 zones refuges, modulation des lâchers d'eau sur 4 ouvrages, ...) et **de protection d'un réseau de sites** (maîtrise foncière (5 ha) ou d'usage (15 ha), dépôt de 4 APPB), la **production d'outils d'aide à la prise en compte de l'espèce** (protocoles, outil cartographique d'alerte, cahier des charges de prise en compte dans les études d'impact et d'incidence, guide technique, ...), la **formation et l'information des acteurs des cours d'eau pyrénéens** (pêcheurs, pisciculteurs, techniciens de rivière, hydroélectriciens, pratiquants de canyonisme ...) et la **sensibilisation du grand public**.

- **Un projet multi-partenarial**

Le projet LIFE+ Desman s'appuie sur un réseau de 7 bénéficiaires associés.

Le **CEN MP** (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées), association de protection de la Nature dont l'objectif est la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, est la structure coordinatrice du projet. Elle a constitué pour cela une

équipe projet de 4 personnes (une coordinatrice, une coordinatrice administrative et financière, un chargé de mission Desman et une chargée de communication), soutenues ponctuellement par le reste de l'équipe salariée et les bénévoles de la structure.

Elle s'appuie sur un réseau de 5 partenaires compétents dans l'étude et la gestion des milieux aquatiques, responsables de la déclinaison locales des actions sur les sites Natura 2000 :

- La **FRNC** (Fédération des Réserves Naturelles Catalanes) est responsable de la mise en œuvre des actions sur le site « Massif de Madres-Coronat » (FR9101473) et plus généralement de la coordination des actions dans le département des Pyrénées-Orientales.
- Le **PNR PC** (Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes) est animateur du site Natura 2000 « Capcir, Carlit et Campcardos » (FR9101471) et responsable, sur ce territoire, de la mise en œuvre des actions LIFE+ Desman.
- La **FAC** (Fédération Aude Claire) est responsable de la mise en œuvre des actions sur deux sites Natura 2000 « Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aigüette » (FR9101470) et « Bassin du Rébenty » (FR9101468).
- L'**ANA** (Association des Naturalistes d'Ariège) est responsable de la mise en œuvre des actions sur 2 sites Natura 2000 « Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, La Bruyante, Haute vallée de l'Oriège » (FR7300831) et « Vallée de l'Aston » (FR7300827). Il participe avec le CEN MP à la mise en œuvre de actions sur le site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822).
- Le **PNP** (Parc National des Pyrénées) est responsable de la mise en œuvre des actions sur 2 sites Natura 2000 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude » (FR7300927) et « Le Gave d'Ossau » (FR7200793). Il participe avec le CEN MP à la mise en œuvre des actions sur le site « Rioumajou et Moudang » (FR7300934).

Cette structuration est renforcée par la participation de nombreux autres partenaires comme l'Université de Liège qui intervient pour la réalisation des analyses génétiques dans le cadre de l'action A3 ou encore le CEN Aquitaine (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine) et le GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement) qui participent notamment à la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000 « Le Saison » (FR7200790) et « Le Gave d'Ossau ». Ce dernier apportant également ses compétences vétérinaires au projet. D'autres partenaires aident à la mise en œuvre du projet : le PNR Ariège (Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises), l'ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage) et plusieurs laboratoires de recherche comme le laboratoire ECOLAB de Toulouse ou encore le laboratoire CEFS de l'INRA de Toulouse.

Le 6<sup>ème</sup> bénéficiaire associé est la **LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Il est responsable de la mise en œuvre de l'action E5 de « sensibilisation du grand public et de la création de supports de communication » du fait de ses compétences en éducation à l'Environnement et de son rôle d'animation du réseau Education Pyrénées Vivantes qui rassemble 60 structures réparties sur le massif pyrénéen.

### **3.2. Avancement général**

Le projet LIFE+ Desman a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2014. Au cours de cette première période, juin à décembre 2014, 19 actions ont été initiées, conformément au calendrier proposé.

- **Actions A. Toutes les actions préparatoires prévues dans le calendrier ont été initiées, dont une quasi finalisée.**

A1 – 91 tronçons de 500 mètres (sur 110 prévus) ont été prospectés par la méthode de recherche des fèces, en vue de conforter le modèle de prédiction de présence élaboré.

A2 – Le protocole « capture » a été élaboré et le matériel (pièges) a été optimisé. Des sessions de capture ont été réalisées sur 7 cours d'eau, permettant la capture de 3 animaux. Le protocole « radeaux à empreintes » a été élaboré et 50 radeaux ont été achetés. 4 sites ont été équipés de radeaux et suivis tous les 15 jours pendant 4 mois en moyenne.

A3 – 6 tronçons de 3 km de rivière ont été choisis et marqués. Deux passages de collecte des fèces ont été réalisés (été et automne).

A4 – Une phase test de radiopistage a été réalisée pendant 15 jours (octobre 2014) sur le site d'étude (Aston, en aval du barrage de Riète) permettant de tester le protocole sur deux individus.

A5 – Une méthodologie de caractérisation de la dangerosité des points noirs pour le Desman a été élaborée. Celle-ci a été mise en œuvre sur la vallée du Rioumajou, site Natura 2000 « Rioumajou et Moudang », mettant en évidence 34 points noirs.

A6 – Action non initiée conformément au calendrier.

A7 – Une présentation de la démarche a été faite en comité de pilotage du site Natura 2000 « Rioumajou et Moudang », la numérisation du cadastre a été réalisée. Une réunion de présentation a été fixée avec la SAFER au 16 janvier 2015.

- **Action B. L'action B1 ne sera initiée qu'en 2015.**

- **Actions C. Trois actions concrètes de conservation ont été initiées.**

C1 – La préparation d'une réunion d'information des acteurs concernés par les 3 APPB des Pyrénées-Atlantiques a été faite.

C2 – Un groupe de travail sur la thématique « neutralisation des points noirs » a été constitué. L'élaboration de dispositifs échappatoires aux canaux est en cours.

C3 – Des aménagements légers permettant d'améliorer la fonctionnalité d'une zone refuge identifiée sur l'Aude (site « Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette ») ont été réalisés.

C4 – Action non initiée conformément au calendrier.

C5 – Action non initiée conformément au calendrier.

- **Actions D. Deux actions ont démarré doucement.**

D1 – Action non initiée conformément au calendrier.

D2 – Action non initiée conformément au calendrier.

D3 – Deux cadavres ont été autopsiés.

D4 – Action non initiée conformément au calendrier.

- **Actions E. Toutes les actions de communication prévues dans le calendrier ont été initiées. Un appel d'offre a permis de contractualiser avec tous les prestataires nécessaires. La réalisation des outils est achevée ou en cours.**

E1 – Le site internet [www.desman-life.fr](http://www.desman-life.fr) est opérationnel.

E2 – La rédaction des panneaux sera initiée en janvier 2015, le prestataire a été choisi.

E3 – Les modèles de prédiction de présence et de détection de l'espèce, nécessaires à la création de l'outil cartographique d'alerte et des protocoles du cahier des charges, ont été réalisés.

E4 – A l'échelle nationale un rapprochement avec les pêcheurs a été réalisé (partenariat avec l'UFBAG) et une présentation a été donnée lors d'un rassemblement de canyonisme par

l'ANA et le CEN MP. La FAC a organisé une journée de formation du personnel du GEH Aude Ariège d'EDF.

E5 – 13 événements ont été organisés : 5 rendez-vous des cîmes et 8 apéros du bestiaire. Un outil (site Facebook « le fabuleux destin d'un Desman » invitera les internautes à réaliser une œuvre originale sur le thème du Desman) est en cours de réalisation. Le projet de caravane Desman 2015 commence à s'organiser (rencontres entre les partenaires, choix de la date, du lieu, etc.). La mallette Desman est en cours de réplique (4 exemplaires pour le PNP).

E6 – La charte graphique et le logo ont été réalisés, la plaquette est en cours de création, les outils complémentaires à l'exposition sont achevés ou en cours de réalisation, les panneaux de l'exposition sont en cours de rédaction.

E7 – Action non initiée conformément au calendrier.

- **Actions F. Un effort commun a permis de structurer le projet, de créer et veiller à la bonne utilisation des outils de suivi administratifs, financiers et techniques. Les échanges entre les partenaires (bénéficiaires associés et autres), avec les autres projets LIFE+ et avec les autres partenaires étrangers impliqués dans la conservation du Desman, sont nombreux et riches.**

F1 – L'équipe projet est en place (recrutement de la coordinatrice administrative et financière). Les outils de suivi administratifs, financiers et techniques ont été créés et sont utilisés. Deux réunions avec les partenaires et un comité de pilotage du projet ont été organisés. Les sollicitations des financements pour 2014 et 2015 ont été envoyées aux co-financeurs annuels. Une première visite du bureau d'étude Oréade Brèche a eu lieu.

F2 – Chaque bénéficiaire associé a mis en place son équipe projet et intégré les outils de suivi du projet dans son fonctionnement. Les 6 conventions de partenariat ont été signées.

F3 – Le CEN MP a participé à plusieurs rencontres : juin 2014 avec l'équipe espagnole ARCEA sur le terrain ; septembre 2014 lors des rencontres des porteurs de projets LIFE+ Nature français. Des échanges réguliers se font avec plusieurs équipes espagnoles.

F4 – Action non initiée conformément au calendrier.

F5 – Action non initiée conformément au calendrier.

### **3.3. Evaluation quant à la viabilité des objectifs et du plan de travail du projet par rapport à la proposition**

Les objectifs et le plan de travail du projet LIFE+ Desman exposés dans la proposition restent identiques.

Le projet LIFE+ Desman bénéficie d'une bonne appropriation par les bénéficiaires associés, mais également par les co-financeurs, ce qui garantit son bon déroulement et l'atteinte des objectifs. Ce dynamisme fédère de plus de nombreux autres partenaires qui adhèrent au projet soit en participant directement à la mise en œuvre des actions comme le CEN Aquitaine, le GREGE, le PNR Ariège, l'université de Liège ou encore l'ONCFS, soit en orientant les décisions grâce à un appui scientifique comme les deux laboratoires de recherche ECOLAB, et le CEFS de l'INRA, soit en se proposant d'être un relais d'information auprès de certains acteurs comme l'UFBAG pour les pêcheurs.

L'Etat, via la DREAL MP, soutient fortement le projet, notamment parce qu'il permet la mise en œuvre et la suite du PNAD. Des points réguliers (tous les 2 mois environ) sont faits avec la chargée de mission concernée, Nathalie Fropier.

Le CEN MP a mobilisé une équipe conséquente afin d'assurer la coordination de ce projet constituée de 4 salariés : une coordinatrice (80%), une coordinatrice administrative et

financière (50%), un chargé de mission Desman coordonnant les aspects scientifiques et techniques (90% sur la période de l'inception report) et une chargée de communication (50% sur la période de l'inception report).

Cette première période (juin à décembre 2014) a été particulièrement dense car elle a nécessité en parallèle : la structuration du projet (mise en place des outils de suivi, élaboration des conventions, etc.), la réalisation des outils de communication sur le projet, l'élaboration des protocoles pour les actions préparatoires et la mise en œuvre dès juillet 2014 d'actions de terrain.

Si cette charge importante de travail, accentuée par des exigences administratives (passage d'un appel d'offre pour la réalisation des différents outils de communication par exemple) a entraîné quelques légers retards, notamment dans la finalisation de certains outils de communication (la plaquette et les panneaux de l'exposition ne sont pas finalisés par exemple mais seront livrés lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2015), elle garantit une mise en œuvre efficace des actions en 2015 (les actions de terrains A2, A3, A4 et A5 seront par exemple immédiatement opérationnelles, les protocoles et le matériel étant disponibles).

D'une manière générale, l'avancée des actions est conforme au calendrier (les 19 actions prévues ont été initiées) et les légers retards constatés ne remettent absolument pas en cause le planning de travail. La forte mobilisation du personnel prévue (part conséquente du budget dédiée aux frais de personnels), l'acceptation locale du projet (participation à des réunions locales, implication des animateurs Natura 2000, etc.) et le soutien d'acteurs clefs comme EDF permettent d'appréhender avec confiance la mise en œuvre des actions 2015. L'obtention des autorisations nécessaires (action A4) ne devrait pas poser de problème, la DREAL MP étant au courant du dépôt prochain de notre dossier et soutenant notre demande.

### **3.4. Problèmes rencontrés**

- **Sur les plans administratifs et financiers**

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, cette première période de lancement du projet a représenté une charge de travail très importante, d'autant plus que la quasi-totalité des partenaires n'était pas familier des projets LIFE+. Cette difficulté a été contournée grâce à une forte implication de tous les partenaires, dont nous saluons grandement l'effort, mais également grâce au dimensionnement adapté de l'équipe projet et à son expérience de coordination du PNAD et d'un précédent LIFE+ Nature. Le réseau plus large des partenaires (autres conservatoires d'espaces naturels, autres porteurs de projets LIFE+, etc.) a également été un soutien précieux dans cette démarche.

Le soutien des co-financeurs est également à saluer. Seul l'Agence de l'Eau RMC rencontre des difficultés à honorer son engagement, car leur programme d'intervention ne permet pas de subventionner directement des projets au titre de la biodiversité. Cependant une réunion a été organisée le 8 décembre 2014 et a permis de trouver plusieurs pistes pour mobiliser dès 2015 une partie de ces financements (cf. annexe 7.3.1.). Nous maintenons donc la participation de l'Agence de l'Eau RMC dans le projet à hauteur de 64 709 €.

Un nouveau financeur participe au projet, il s'agit du Conseil Régional Aquitaine pour lequel nous n'avions pu obtenir un engagement ferme lors de la phase finale d'acceptation du projet. Celui-ci participera donc à hauteur de 45 000 € dans le projet. Cette somme vient en déduction de l'autofinancement affiché par le CEN MP (cf. Partie 6.2.).

- **Sur le plan technique**

Les opérations de terrain des actions préparatoires sont très chronophages (terrain de nuit dans des sites parfois difficiles d'accès, etc.) et dépendent étroitement des conditions météorologiques, souvent instables en zone de montagne. Plusieurs opérations ont ainsi dû être écourtées à cause du mauvais temps. Si ce problème ne remet pas en cause l'atteinte des objectifs il apporte une contrainte supplémentaire, la fenêtre d'action étant étroite. Nous proposons donc pour l'année prochaine de mobiliser une équipe terrain plus conséquente, sur une plus petite période pour pouvoir mener plusieurs opérations en parallèle lors des fenêtres météorologiques favorables.

Les actions plus délicates, déjà soulignées dans le dossier de candidature (cf. page 106 du dossier de candidature LIFE+ Desman), à savoir le montage des dossiers d'APPB et l'acquisition foncière, n'ont pas commencé conformément au calendrier. Cependant plusieurs démarches d'information auprès des acteurs concernés ont été initiées afin de favoriser leur mise en œuvre.

L'action A4 prévoyait une phase test visant à définir les conditions techniques de réalisation d'une opération de suivi par radiopistage de desmans. L'objectif était de tester un protocole d'implantation sous cutanée d'émetteur sur d'autres micromammifères (anesthésie, chirurgie, etc.), puis de réaliser un suivi en nature. Suite à de nombreux échanges entre les partenaires du projet mais également avec des partenaires espagnols nous avons souhaité modifier cette démarche en privilégiant un mode de fixation moins invasif (collage et scotch – qui ne nécessitait pas de phase test de laboratoire sur d'autres micromammifères) que nous avons testé lors d'une session de radiopistage sur deux individus de Desman des Pyrénées et qui s'est avéré très prometteur (cf. fiche action A4). La DREAL MP nous a fourni les autorisations dérogatoires nécessaires pour cette opération.

Plusieurs actions du projet (A3, A4, D1, D2) nécessitent la réalisation d'analyses génétiques. Compte-tenu des délais souvent très longs d'analyse des laboratoires nous avons choisi :

- Pour 2014 de travailler par convention avec l'université de Liège qui dispose de marqueurs microsatellites opérationnels pour le Desman des Pyrénées. Les analyses des échantillons A3 sont en cours et les résultats devraient être disponibles courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.
- Pour les années 2015 à 2017, nous passerons un appel d'offre afin de respecter les règles de mise en concurrence mais seront très vigilants à ce que celui-ci privilégie la sélection d'un sous-traitant opérationnel et proposant des délais courts d'analyse.

## 4. Partie administrative

### 4.1. Description de la gestion et du suivi administratif du projet

Le CEN MP coordonne le projet en impliquant de manière optimale les bénéficiaires associés et les partenaires financiers. Il en assure la gestion en vue d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir des résultats pertinents et diffusables.

Plusieurs réunions et outils ont été mis en place pour la coordination du projet :

- **Rencontre individuelle avec chaque bénéficiaire associé au cours du mois de juin 2014 :**

L'équipe technique et administrative du LIFE+ Desman du CEN MP (Mélanie Némoz, Frédéric Blanc et Emmanuelle Arecki) a rencontré chaque bénéficiaire associé individuellement au cours du mois de juin, afin de présenter le projet, les actions à mettre en place en 2014, les modalités administratives et les budgets associés. Les chefs de projet, les agents techniques et administratifs étaient présents lors de ces réunions, afin d'impliquer l'ensemble des acteurs du projet.

- **Echanges réguliers avec les bénéficiaires associés :**

Des échanges permanents ont lieu entre le bénéficiaire principal et les bénéficiaires associés du projet, échanges téléphoniques ou e-mails. Cette dynamique de réseau permet d'avancer de manière coordonnée sur l'ensemble des actions.

- **Comité de pilotage :**

Organe de suivi et d'échanges, le COPIL s'est tenu le 9 décembre 2014, au matin, à Toulouse. Animé par le CEN MP, étaient conviés tous les bénéficiaires associés (chefs de projet et agents administratifs), les partenaires scientifiques et techniques, les co-financeurs, ainsi que les animateurs Natura 2000 des 11 sites du projet. Notre correspondante d'Oréade brèche, Maud Latruberce, était également conviée et présente au COPIL. 33 personnes y ont participé. Le COPIL se réunit au moins une fois par an : le prochain Copil se tiendra à l'automne 2015.

- **Réunion des bénéficiaires associés :**

Suite au COPIL, nous avons eu une réunion avec l'ensemble des bénéficiaires associés (24 personnes présentes), l'après-midi du 9 décembre 2014, afin de leur apporter un retour précis et complet du Kickoff meeting du 6 octobre 2014 à Paris. Cet échange important d'informations techniques, administratives et financières a permis de lever toutes les interrogations de nos interlocuteurs et ainsi d'optimiser l'implication de tous dans le projet.

- **Suivis technique et financier du projet :**

Plusieurs outils de suivi technique et financier ont été mis en place :

- Un memento administratif a été remis à chaque salarié de chaque structure. Cela permet de récapituler l'ensemble des règles administratives et financières et les dates butoirs à observer (calendrier des rapports techniques et financiers ; dates de remise au CEN MP des documents administratifs et financiers).
- Tableaux financiers généraux et détaillés par partenaires, par lignes de dépenses et par actions. Outils de suivi financiers, ils permettent l'élaboration de fiches synthétiques de tableaux de bords par année et sur la globalité du projet.

- L'ensemble des bénéficiaires associés utilisent le fichier temps transmis par la Commission européenne que nous avons traduit en français. Un détail par actions a été ajouté au fichier de base. Nous avons opté pour un suivi en jour du temps de travail. De juin à août, nous avons utilisé le fichier temps transmis par la Commission européenne, sur lequel il est distingué uniquement les jours sur le LIFE+ Desman et les autres activités menées par les salariés. A partir de septembre, une ligne « autres projets LIFE » a été rajoutée, comme il nous a été demandé par la Commission européenne à ce moment-là, afin de distinguer clairement le temps passé sur le LIFE+ Desman et sur les autres LIFE éventuels (seules la LPO est concernée pour le moment).

Les fichiers temps sont signés avant le 10 du mois suivant, sauf quand les salariés ne sont pas présents au bureau (congés ou travail de terrain). Il est demandé de préciser ces modalités auprès du CEN MP.

- L'utilisation de son véhicule personnel oblige le salarié à remplir une fiche de frais spécifique indiquant l'action, le motif du déplacement, le lieu de départ et d'arrivée, la durée et le nombre de kilomètres parcourus. Ces fiches sont à rendre mensuellement, tout comme les tableaux de bord des véhicules de service. Un agent du PNP ayant égaré le tableau de bord du mois de juin, nous avons établi une attestation de déplacement signée par son responsable hiérarchique.

Les stagiaires et les services civiques se doivent de remplir ces fiches de frais tous les mois s'ils ont effectué des déplacements avec leur véhicule personnel. Ils indiqueront également s'ils ont eu des frais de mission liés aux déplacements (péages, repas, hébergement).

Ainsi, un suivi rigoureux et précis est demandé à chaque partenaire et chaque salarié, avec un rendu mensuel pour les fichiers temps et les frais de déplacement ; un rendu semestriel pour les autres catégories de frais. Ces rendus cadrés permettent d'établir un reporting technique et financier tous les 6 mois pour chaque partenaire.

## **4.2. Organigramme de l'équipe projet et structuration de la gestion du projet**

L'organigramme de gestion du projet est le suivant :

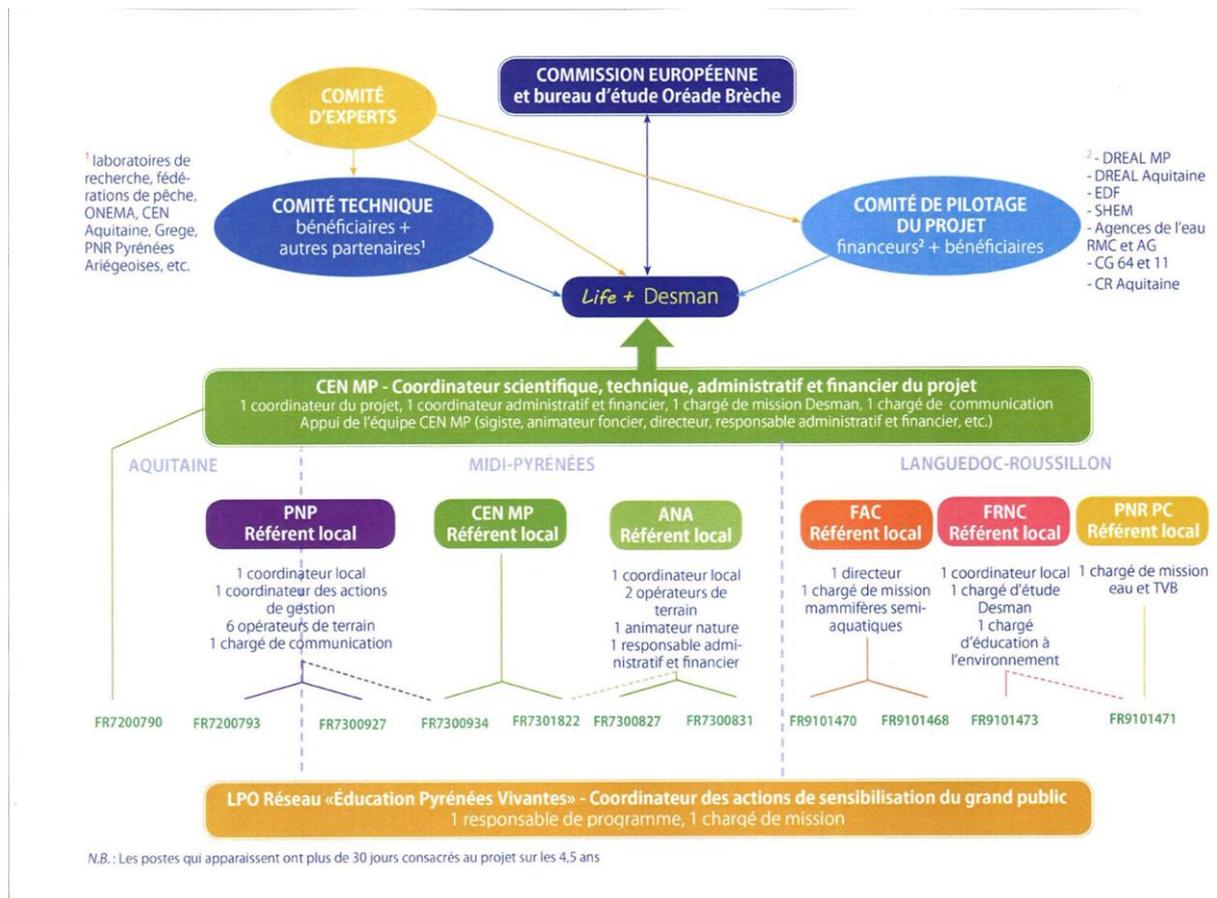


Illustration n°3 : Organigramme du projet LIFE+ Desman

La liste des salariés impliqués dans le LIFE+ Desman par partenaire est consultable dans le fichier *LIFE+Desman\_Liste\_Personnel.xls* (cf. annexe 7.4.5.).

Le fonctionnement de chaque structure se répartit comme suit :

- Le CEN MP :**  
15 salariés sont impliqués dans le LIFE+ Desman : 11 sur la durée globale du projet ; 4 sur un temps défini du projet.  
Les 2 salariés en CDD ne travaillent que ponctuellement au siège, et plus souvent à domicile et en laboratoires de recherche ; leur fichier temps mensuel sont signés à distance par voie postale.  
Le CEN MP a également engagé une stagiaire à plein temps en 2014 (de mi-septembre à décembre 2014, soit 3,5 mois). 100 % de son temps est dédié au LIFE+ Desman. Ainsi il n'a pas été demandé de fichier temps mensuel pour cette stagiaire ; seul l'onglet « frais de personnel » nous a été remis au 31/12/2014 avec les indemnités d'entretien mensuelles (cf. annexe 7.2.4.).  
En interne, le temps passé sur chaque dossier par mois et par salariés est comptabilisé en jour, en demi-journée et en quart de journée. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du LIFE sont récupérées dans le trimestre.
- L'ANA :**  
9 salariés sont impliqués dans le LIFE : 6 CDI et 3 CDD (un chargé d'étude, une assistante de gestion et une animatrice nature).

L'ANA a également recruté une employée en Service civique à plein temps pour une durée de 6 mois (du 28/07/2014 au 27/01/2015). 100 % de son temps est dédié au LIFE+ Desman. Un contrat de service civique est un document pré-formaté attribué pour une seule mission, à savoir celle d'Ambassadeur d'espaces naturels. Ainsi, il n'est techniquement pas possible d'explicitier clairement sur le contrat, l'ordre de mission précis. Un ordre de mission a ainsi été rédigé par l'ANA en complément du contrat de base, en précisant le caractère exclusif des missions dédiées au projet LIFE+ Desman. Il n'a ainsi pas été demandé de fichier temps mensuel pour ce service civique. Seul l'onglet « frais de personnel » nous a été remis au 31/12/2014 avec les indemnités d'entretien mensuelles (cf. annexe 7.2.3.).

Les heures supplémentaires de la directrice, Anne Tison, ont été réglées sur le salaire de décembre 2014, sous l'intitulé « prime exceptionnelle ». Pour justifier de la conformité du paiement de ces heures supplémentaires (et non d'une prime exceptionnelle), une attestation du Conseil d'Administration a été demandée.

En interne, le temps passé sur chaque dossier par mois et par salarié est comptabilisé en heures, converti ensuite en jours pour le dossier LIFE+ Desman. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du LIFE+ Desman sont récupérées dans le trimestre.

- **La FAC :**

3 salariés en CDI sont impliqués dans le projet.

En interne, la FAC utilise ses propres codes dossiers et codes actions, pour chaque dossier suivi et porté par la structure (y compris le LIFE+ Desman). Leurs temps de travail et leurs frais de mission comportent ces codes actions internes : il leur a été demandé de rajouter également les codes des actions du LIFE dans leurs fiches de frais pour une meilleure compréhension et un suivi plus rigoureux pour le bénéficiaire associé. Le temps passé sur chaque dossier par mois et par salarié est comptabilisé en heures, converti ensuite en jours pour le dossier LIFE. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du LIFE sont récupérées dans le trimestre.

- **La FRNC :**

2 salariés en CDI sont impliqués dans le projet avec des fichiers temps de travail mensuels.

4 salariés ont peu de jours sur la durée du LIFE+ Desman, ils n'utilisent donc pas de fichier temps mensuel, mais remplissent chaque semestre l'onglet « frais de personnel » avec le temps effectif travaillé sur la période et le temps passé sur le projet.

En interne, le temps passé sur chaque dossier par mois et par salarié est comptabilisé en heures, converti ensuite en jours pour le dossier LIFE. Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du LIFE sont récupérées dans le trimestre.

- **Le PNP :**

11 agents permanents sont impliqués sur le projet. Les ordres de mission de ce bénéficiaire associé public se trouvent à l'annexe 7.2.2.

En interne, le temps passé sur chaque dossier par mois et par salariés est comptabilisé en jours et en demi-journées. Plusieurs agents ont eu des régulations de salaire sur la période de juin à décembre 2014 (régulation de primes mensuelles) : les régulations de primes antérieures au début du LIFE+ Desman, soit avant le 1<sup>er</sup> juin 2014, ne sont pas

prises en compte dans les coûts salariaux des agents ; les régulations de primes non payées sur la période (1<sup>er</sup> juin-31 décembre 2014) sont intégrées dans les coûts salariaux. Quand les régulations de primes couvrent la période antérieure au début du projet et la période de juin à décembre 2014, nous avons calculé le montant éligible au prorata des mois impactés en ajoutant le pourcentage de charge patronale (cf. fichier *LIFE+Desman\_Liste\_Personnel.xls*, annexe 7.4.5.).

- **Le PNR PC :**

3 agents permanents sont impliqués dans le projet. Suite au plan de financement prévisionnel lors du montage du projet, la répartition du travail en interne s'est faite autrement. En effet, c'est Laure Lebraud qui assure le suivi du projet, à la place d'Antoine Segalen. Laure Lebraud est tout à fait compétente pour la mise en place et le suivi des actions du LIFE+ Desman (elle avait déjà suivi et participé au PNAD). Antoine Segalen n'aura donc aucun jour sur le projet. Seule Laure Lebraud utilise les fichiers de temps de travail mensuels, les autres agents ayant peu de jours prévus sur la durée du projet. L'ordre de mission de Laure Lebraud se trouve à l'annexe 7.2.2. Les ordres de mission pour les deux autres agents seront établis à partir du moment où ils commenceront effectivement à travailler sur le LIFE+ Desman.

- **La LPO :**

3 salariés sont impliqués sur le LIFE. Dans la mesure où ce bénéficiaire associé suit d'autres projets LIFE+, ils utilisent leur propre fichier temps mensuel pour le suivi de leur temps de travail. Ces fichiers sont élaborés sur la base de ce qu'attend la Commission européenne pour le suivi des LIFE+ : récapitulation mensuelle par dossier, par actions et par salariés. Ces fichiers temps sont signés tous les mois par les salariés. Sachant que le temps passé sur chaque dossier par mois et par salarié est comptabilisé en heures, il est converti ensuite en jour pour le dossier LIFE+ Desman : l'onglet « frais de personnel » est retourné au CEN MP tous les 6 mois, avec le temps de travail effectif sur la période, le coût salarial chargé et les jours passés sur le projet.

### **4.3. Conventions avec les bénéficiaires associés**

Des conventions de partenariat ont été passées entre le bénéficiaire principal du projet, le CEN MP, et chacun des bénéficiaires associés. Ces conventions ont permis pour chaque partenaire de définir les droits et obligations de chacun, mais également les coûts associés prévus selon un calendrier indicatif (versements de la Commission européenne, des cofinanceurs, autofinancement).

Le détail des actions et des coûts associés en 2014 a été décrit en annexe des conventions. Il est à noter qu'un avenant annuel à la convention apportera le détail par action pour l'année N pour chaque partenaire.

Les conventions signées sont en annexe 7.1.1.

<b>Convention entre le CEN MP et :</b>	<b>Date de signature :</b>
FAC	10/10/2014 – avenant n°1 détaillant le montant de la part des co-financeurs signé le 16/01/2015
ANA	03/10/2014
PNP	25/11/2014
FRNC	27/10/2014
PNR PC	10/02/2015
LPO	12/01/2015

*Illustration n°4 : Tableau récapitulatif des dates de signature des conventions CEN MP/bénéficiaires associés.*

Plusieurs **conventions de partenariat scientifique et technique** ont également été signées entre le CEN MP et différents organismes. Ces conventions précisent les modalités de mise en œuvre des missions dans le cadre du LIFE+ Desman. Il s'agit de :

- Convention de partenariat scientifique et technique dans le cadre du LIFE+ Desman (en déclinaison de la convention cadre de partenariat recherche et développement GREGE/CEN MP sur la période 2014 - 2019), signée le 12 juin 2014, entre le CEN MP et le GREGE, apportant le détail des actions 2014 et coûts associés.
- Convention de partenariat scientifique et technique dans le cadre du LIFE+ Desman, signée entre le CEN MP et l'Université de Liège, le 10 juin 2014, apportant le détail des actions 2014 et coûts associés.
- Convention de partenariat scientifique et technique dans le cadre du LIFE+ Desman, signée le 27 novembre 2014, entre le CEN MP et le CEN Aquitaine, apportant le détail des actions 2014 et coûts associés. Il est à noter qu'un avenant annuel à la convention apportera le détail par actions pour l'année N.

Les conventions signées sont en annexe 7.1.2.

## 5. Partie technique

Cette partie propose 29 fiches actions détaillant l'état d'avancement de chacune, en termes financier, de livrables et de résultats.

### 5.1. Actions



Site Natura 2000	Structure	Nombre de points réalisés	Nombre de points prévus
FR7200790 Le Saison	CEN-A, GREGE	19	26
FR7200793 Le gave d'Ossau	PNP, CEN-A	8	8
FR7300927 Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude	PNP	7	7
FR7300934 Rioumajou et Moudang	PNP	5	7
FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	ANA, CEN-MP	12	15
FR7300827 Vallée de l'Aston	ANA	8	6
FR7300831 Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège	ANA	4	4
FR9101470 Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette	FAC	8	8
FR9101468 Bassin du Rebenty	FAC	3	3
FR9101471 Capcir, Carlit et Campcardos	FRNC	12	16
FR9101473 Massif de Madres-Coronat	FRNC	5	10

*Illustration n°5 : Tableau des résultats des prospections par site Natura 2000.*

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>Fichier excel compilation des données de terrain</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>En cours (31/03/2015)</b>
<b>Article scientifique</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>En cours (31/12/2015)</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Les conditions météorologiques et l'hydrologie des cours d'eau durant la saison estivale n'ont pas été favorables pour la prospection. De plus, il s'est avéré parfois dangereux de réaliser certains tronçons (débits importants, enchaînement de cascades, aval de barrage, propriétés privées...) qui ont été non réalisés pour des questions évidentes de sécurité. Cependant l'automne a été quant à lui très propice pour la réalisation de cette action sur certaines zones des Pyrénées. 90% des tronçons prévus ont été prospectés, ce qui permet d'avoir un échantillon de tronçons suffisamment important pour tester le modèle.

- **Prochaines étapes :**

Quelques tronçons complémentaires pourront être réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, si les conditions météorologiques le permettent.

L'ensemble des données issues des prospections vont être saisies, analysées et intégrées au modèle de présence pour évaluer sa pertinence et proposer des cartes de présences et un outil d'alerte à destination des services instructeurs et aménageurs (action E3).

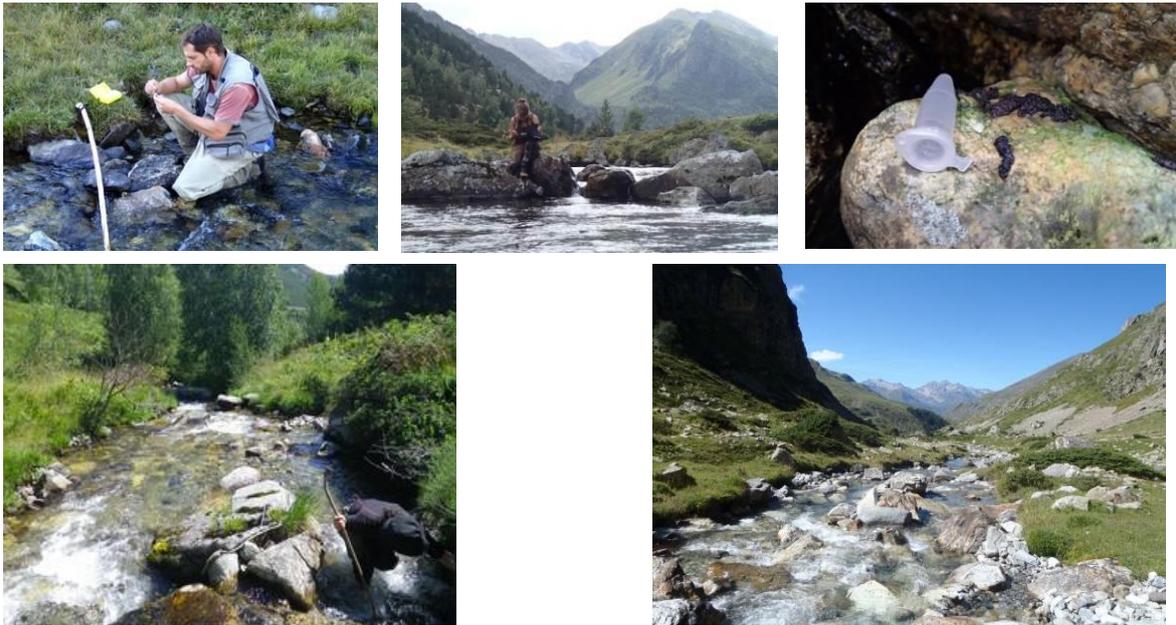
- **Effets induits :**

Sur le site du Rébenty (FR9101468), les prospections ont permis de confirmer une situation préoccupante : forte diminution des indices de présence de l'espèce en quelques années. Ce constat a été acté par différents services de l'Etat, grâce notamment à l'intervention de la

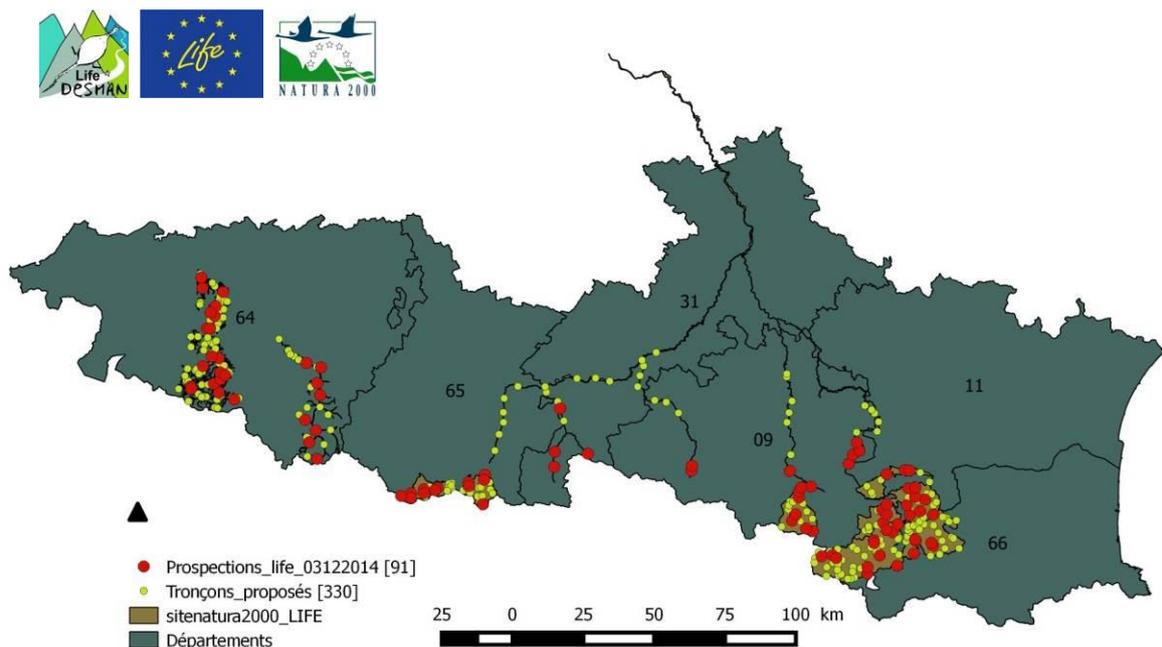
FAC. Une cellule de réflexion associant DDTM, DREAL LR, Agence de l'eau, ONEMA et la FAC a été mise en place afin de fixer un protocole de suivi spécifique sur le Rébenty.

Sur le site du Madres-Coronat (FR9101473), les données ont été fournies pour l'étude de création d'une aire protégée sur le Mont-Coronat (dans le cadre de la SCAP) sur la commune d'Olette (Pyrénées-Orientales).

- **Photographies :**



*Illustration n°6 : Types de cours d'eau prospectés, prélèvement et fèces de Desman (© ANA, FRNC, PNP).*



**Localisation des tronçons prospectés au 03 12 2014 dans le cadre de l'Action A1**



permettra de valider (ou non) la faisabilité technique de cette méthode (tenue des radeaux), d'évaluer ses performances (indice de détection par unité d'effort) et son rapport efficacité/coût.

Indicateurs de résultats : 50 radeaux achetés ; 8 sites équipés ; 14 relevés par site en moyenne ; > 4 sites positifs ; 1 protocole "radeaux" ; 1 article publié dans une revue naturaliste.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

**(1) Détection par capture :**

Au mois de juillet 2014, 25 nasses souples ont été commandées. Suite à un incident avec un desman, nous avons décidé de recommander au mois d'octobre, 16 nouvelles nasses souples avec un maillage plus fin (< 18mm), ainsi que 4 nasses rigides.

Dix nuits ont été réalisées sur 7 sites Natura 2000 du projet et sur 10 sites de capture. Trois desmans des Pyrénées ont été capturés dont un cas de mortalité. Sur le site du Saison, un individu a été capturé sur un secteur au sein duquel aucun prélèvement de fèces positif n'avait été détecté lors du PNAD.

Tous les détails techniques de l'avancée la méthode « détection par capture » sont détaillés dans le rapport d'étude joint en annexe 7.3.3.

SiteNatura2000	Structure	Nombre de nuits	Nombre de nuits réalisées
<b>FR7200790 Le Saison</b>	CEN-A, GREGE	2	2
<b>FR7200793 Le gave d'Ossau</b>	PNP, GREGE, CEN MP	1	2 (annulation suite au cas de mortalité)
<b>FR7300927 Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude</b>	PNP, CEN-MP	1	1
<b>FR7300934 Rioumajou et Moudang</b>	PNP, CEN-MP	1	1
<b>FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste</b>	ANA, CEN-MP	2	2
<b>FR7300827 Vallée de l'Aston</b>	ANA, CEN-MP, GREGE	2	2
<b>FR9101468 Bassin du Rebenty</b>	FAC, CEN-MP, GREGE	1	1

*Illustration n°8 : Tableau des résultats des sessions de captures sur chacun des 10 sites inventoriés.*

**(2) Détection par radeaux à empreintes :**

L'opération a démarré en juillet 2014 sur 4 secteurs situés dans 3 sites différents.

SiteNatura2000	Structure	Nombre de radeaux	Nombre d'indice Desman
FR7200790 Le Saison	GREGE	10	2 ?
FR7200793 Le gave d'Ossau	PNP	10	1 ?
FR7300827 Vallée de l'Aston (2 sites)	ANA	10x2	2 ?

*Illustration n°9 : Tableau des résultats des suivis par radeaux à empreintes sur chacun des 4 sites inventoriés.*

### Dans le détail :

- 1 secteur sur le site FR7200790 (Le Saison - cours d'eau), sur la commune de Sainte-Engrâce à 390 m d'altitude (tronçon soumis à éclusées) ; pose des radeaux le 31 juillet 2014.
- 1 secteur sur le site FR7200793 (Le gave d'Ossau), sur les lacs d'Ayous (Lac du Miey, Lac Gentau et Lac Bersau et les petits lacquets situés entre ces 2 derniers), lacs d'altitude situés de 1900 à 2100 m ; pose des radeaux le 21 juillet 2014.
- 2 secteurs sur le site FR7300827 (Vallée de l'Aston), l'un en amont du barrage de Laparan au « Pla de las Peyres » à 1700 m d'altitude (zone para-tourbeuse), et l'autre en aval du barrage de Riète, à la confluence du Sirbal à 1000 m d'altitude (tronçon court-circuité); pose des radeaux le 30 juillet 2014.

Malgré le fait que les radeaux se soient avérés très rapidement très attractifs pour de nombreuses espèces, les premiers résultats se sont montrés peu encourageants pour la détection d'empreintes de Desman, puisque seules deux suspicions ont été notées, sans pouvoir être confirmées.

Tous les détails techniques de l'avancée la méthode « détection par radeaux à empreinte » sont détaillés dans le rapport d'étude joint en annexe 7.3.4.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>2 fiches protocole à intégrer dans le cahier des charges (action E3)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>En cours</b>
<b>Rapport de synthèse des données captures/recherché de fèces</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>En cours (rapport intermédiaire 2014 – cf. annexe 7.3.3.)</b>
<b>Rapport de synthèse des opérations radeaux à empreintes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>En cours (rapport intermédiaire 2014 – cf. annexe 7.3.4.)</b>
<b>Article scientifique sur la comparaison des 2 méthodes capture/fèces</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Article technique descriptif de la méthode des radeaux</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

(1) **Captures :** le nombre d'individus capturés est en deçà de nos prévisions pour la période de 2014. Les conditions météorologiques et l'hydrologie des cours d'eau durant la fin de l'été et l'automne n'ont pas été favorables pour les captures. Certaines opérations ont dû être annulées ou interrompues en cours de nuit en raison d'importants orages.

Sur le site de l'Aston amont (FR7300827), les mailles des nasses ont été fortement endommagées par les très nombreux campagnols présents sur le site, qui ont fait de nombreux trous perméables au Desman.

En outre, la mort d'un desman s'étant coïncé dans une maille du piège lors de l'opération de capture sur les lacs d'Ayous (FR7200793), a imposé une évaluation fine des risques liés au matériel de piégeage utilisé (dimension des mailles, ligne de fermeture du filet non étanche). Une note sur ce cas de mortalité a été transmise à la DREAL MP, et l'ensemble du matériel a

été re-fabriqués et changés, avec une maille de filet réduite, ne permettant au Desman de passer ni la tête, et à fortiori ni le corps dans les mailles.

**(2) Radeaux :**

Compte tenu des délais de conception des prototypes et de la fabrication du matériel, l'action n'a pu être engagée qu'en juillet, et les 6 mois consécutifs de suivi par site initialement envisagés n'ont pu être réalisés au cours de l'année 2014. De plus, les mauvaises conditions météorologiques automnales ont rendu les radeaux non opérationnels lors des derniers relevés (cf. annexe 7.3.4.).

Au cours du suivi, il y a eu des radeaux non opérationnels et du matériel perdu et dégradé (argile, paniers, tunnels ou radeaux entiers) dus aux crues importantes survenues à l'automne. Quelques radeaux ont été vandalisés sur le site du Saison (FR7200790).

Compte tenu de la sur-fréquentation des radeaux par de nombreux micromammifères risquant de masquer les empreintes de Desman, et des difficultés de suivi en périodes de crues, le protocole initial a été modifié : le suivi de un an avec contrôle tous les mois a été modifié en suivi de 6 mois avec un relevé tous les 15 jours, afin de respecter le nombre initial de contrôles prévus.

Ces modifications ne remettent pas en cause les objectifs initiaux de l'action et n'entraînent aucune modification financière.

- **Prochaines étapes :**

**(1) Pour les captures :** de nouveaux pièges seront commandés en début d'année afin de disposer d'un nombre suffisant pour réaliser 2 sessions de capture en parallèle. Afin de compenser l'année 2014, 20 sessions sont prévues en 2015, pour pouvoir atteindre les 30 initialement programmées.

**(2) Pour les radeaux :** pour le site du Saison (FR7200790), le temps restant est reporté en 2015 pour suivre 2 mois les radeaux en fin de période hivernale (mars-avril). Pour le site d'Aston (FR7300827), la remise en service des radeaux du site aval a été faite le 13 janvier 2015. Reprise des relevés des radeaux tous les 15 jours pour le secteur en TCC (site aval).

Quatre nouveaux secteurs seront suivis en 2015 pour atteindre l'objectif de 8 secteurs.

- **Effets induits :**

En 2015, il est envisagé des analyses génétiques des fèces ou d'une partie des fèces prélevées pendant les deux sessions de piégeage sur le site du Saison (FR7200790) avec un coût pris en charge par un partenaire local : la SHEM.

Une session de piégeage sur le site du Gave d'Ossau (FR7200793) pourrait être pris en charge par l'Etat dans le cadre d'un diagnostic préalable au document d'objectifs.

La publication d'articles sur la pose des radeaux dans le PNP a suscité un vif intérêt de la part des acteurs locaux (pêcheurs, randonneurs...). Le CEN MP a été sollicité pour des demandes d'informations concernant le Desman des Pyrénées.

- **Photographies :**





*Illustration n°10 : Radeaux à empreintes disposés sur un cours d'eau et sur un lac d'altitude. Bac à d'argile avec traces de micromammifères et d'oiseaux (© GREGE)*



*Illustration n°11 : Différents modèles de pièges utilisés (nasses à ailettes, nasses souples et rigides équipées d'un manchon) pour les captures de Desman (© CEN MP).*

## Action A3 : Etude comparative de la structure de divers noyaux de population et de l'évolution de leur dynamique par suivi génétique

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement			
		2014			2015			2016			2017			2018			2019			Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014	
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II					
<b>A. Actions préparatoires</b>																							
<b>A.3 - Etude comparative de la structure de divers noyaux de population et de l'évolution de leur dynamique par suivi génétique</b>																							
<b>A.3</b>	Initial																					168 066 €	24 695,03 €
	Actuel																						

- **Date de démarrage :** prévue → juillet 2014 ; réelle → août 2014

- **Date de fin :** prévue → décembre 2017 ; réelle → décembre 2017

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Le fonctionnement des populations de Desman des Pyrénées est mal connu, de même que l'influence des facteurs du milieu (pressions anthropiques) sur l'évolution des populations. Cette action consistera à mener une étude comparative du fonctionnement de 6 populations de Desman localisées dans des contextes géographiques et climatiques variés et soumis à des pressions anthropiques différentes. Pour cela, un suivi génétique des fèces permettra d'étudier les variations interannuelles de l'abondance et de la structure des populations et sera réalisé sur 6 tronçons de 250 m répartis sur un linéaire de 3 km. 7 passages par tronçons sont programmés (été/automne 2014 ; hiver/été/automne 2015 ; hiver/été 2016).

Les tronçons suivis sont : Rébenty (site FR9101468), Nohèdes (FR9101473), Orlu (FR7300831), Aston (FR7300827), Haut Salat (FR7301822), Larrau (FR7200790).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Dans le cadre du PNAD, une étude de faisabilité a été testée sur l'utilisation des outils génétiques pour déterminer l'espèce et les individus via les fèces. Cette étude expérimentale a été réalisée sur une portion du fleuve Aude impactée par d'importants travaux sur l'usine hydroélectrique de Nentilla-Escouloubre. L'outil génétique fonctionne, il s'agit dans le cadre du Life de finaliser ces outils et de les appliquer pour le suivi de 6 populations.

- **Résultats attendus :**

Dans le cadre de ce projet, plusieurs résultats sont attendus notamment :

- L'obtention d'une image de la population suivie à 7 moments distincts d'environ 4 mois (nombre et identification des individus, répartition spatiale, sex-ratio) et avoir une approche comparative entre ces 7 relevés. Un rapport par site sera rédigé.
- La comparaison de ces éléments entre les 6 sites soumis à des pressions différentes et tenter de faire le lien pression/santé des populations. Un rapport général sera produit et un article scientifique sera publié.
- Affiner le protocole de recherche de fèces en apportant des éléments sur le lien entre nombre de fèces / nombre de sites de dépôt et nombre d'individus. Une fiche protocole sera rédigée afin de compléter le cahier des charges élaboré dans le cadre de l'action E3.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Un protocole et une fiche de terrain ont été rédigés pour la mise en œuvre de ce suivi. Pour l'année 2014, il était initialement prévu le lancement de 6 suivis avec un passage en été et un second passage à l'automne. L'ensemble des 6 sites ont été choisis, marqués et suivis avec deux passages réalisés sauf sur le site du massif du Madres-Coronat (FR9101473) où le passage automnal n'a pu être fait (cf. annexes 7.3.5. à 7.3.10.).

Il y a eu des prélèvements sur les 6 sites suivis et toutes les données ont été consignées sur les fiches terrains. Chaque prélèvement a été conditionné pour les analyses génétiques (étiquetage, alcool) et chaque référence de l'échantillon a été saisie dans un tableur Excel. Un total de 298 échantillons a pu donc être prélevé.

Les outils génétiques initiés dans le cadre du PNAD ont été finalisés et ont permis, au titre du LIFE+ Desman, une valorisation scientifique de données (cf. effets induits).

SiteNatura2000	Structure	Nombre de passage pour 2014	Nombre de passage réalisés	Nombre échantillons prélevés
FR7200790 Le Saison	CEN-A	2	2	155
FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	CEN-MP	2	2	40
FR7300827 Vallée de l'Aston	ANA	2	2	55
FR9101468 Bassin du Rebenty	FAC	2	2	93
FR9101473 Massif du Madres-Coronat	FRNC	2	1	20
FR7300831 Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège	ONCFS	2	2	76

*Illustration n°12 : Tableau des résultats des fèces collectées sur les 6 tronçons suivis génétiquement (action A3).*

- **Livrables**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>6 rapports d'étude du fonctionnement des populations</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>En cours (rapports intermédiaires 2014 – cf. annexes 7.3.5. à 7.3.10.)</b>
<b>1 fiche protocole</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>En cours</b>
<b>1 rapport compilant et comparant les résultats des 6 sites d'étude</b>	<b>31/02/2017</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>1 Article scientifique soumis sur « la caractérisation des populations de Desman et l'influence des milieux »</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Le second passage sur le site du Madres-Coronat n'a pas pu être réalisé en raison de mauvaises conditions météorologiques persistantes qui ont rendu le site de suivi impraticable.

Il était initialement prévu qu'un suivi A3 soit réalisé sur le site Natura 2000 Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude (FR7300927). Faute de données suffisantes pour la présence de l'espèce, il a été décidé d'effectuer ce suivi sur le site de Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège (FR7300831). Ce suivi a été réalisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Ces modifications ne remettent pas en cause les objectifs initiaux de l'action et n'entraînent aucune modification financière.

- **Prochaines étapes :**

Trois passages sont programmés pour 2015 (printemps, été, automne). Les suivis initialement prévus pour l'hiver vont être décalés au tout début du printemps de façon à ne pas impacter les zones de frayères à truites mais aussi en raison des forts épisodes neigeux qui ont eu lieu sur certains sites de suivi d'altitude.

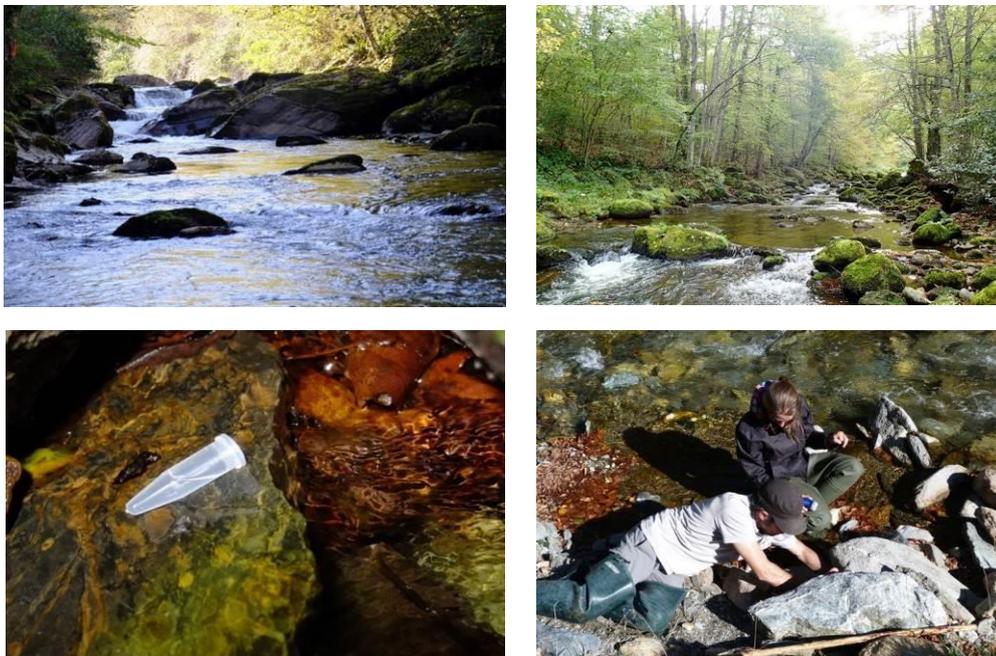
L'analyse des premiers échantillons va être réalisée au premier trimestre 2015.

Une Primer note sur l'identification individuelle de l'espèce par l'étude des microsatellites va être prochainement soumise (premier trimestre 2015).

- **Effets induits :**

La finalisation des outils génétiques a permis la valorisation scientifique des données issues du PNAD. François Gillet a présenté un poster sur la phylogéographie du Desman pour les Pyrénées françaises lors d'un Congrès de Zoology à Liège le 13 décembre 2014 (cf. annexe 7.3.11.).

- **Photographies :**



*Illustrations n°13 : Types de cours d'eau, fèces de desman et prélèvement  
(© ANA, CEN-MP, ONCFS).*



- Le suivi par radiopistage jours et nuits (1 point par heure) de 12 individus (en priorité des femelles) et la localisation/caractérisation de leur(s) gîte(s) (a minima 10 à priori). Ce suivi s'étalera sur 3 semaines.
- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

De nombreux échanges avec nos partenaires espagnols et notamment l'équipe d'ARCEA (participation de Frédéric Blanc et Pascal Fournier à une opération de terrain en Galice avec capture et suivi par radiopistage de desmans) et entre partenaires français nous ont conduits à réorienter le protocole de pose des émetteurs vers une manipulation beaucoup moins invasive (fixation externe des émetteurs). Ce choix a donc entraîné une modification de la phase 1 de cette action : les tests d'implantation (anesthésie, etc.) sur des micro-mammifères puis de suivi ont été remplacés par une opération test de suivi par radiopistage de desmans.

Une session de capture a donc eu lieu du 6 au 17 octobre sur la rivière Aston et a permis le suivi par radiopistage de 2 individus (cf. rapport d'étude 7.3.12.).

- Les 2 secteurs piégés ont permis la capture 4 d'individus, confirmant donc la présence effective de l'espèce en aval du barrage de Riète. Les taux de capture sont cependant restés faibles.
- Certains émetteurs ont, quant à eux, révélé une très bonne qualité de réception, sans problème de dysfonctionnement et d'une très bonne autonomie (marques Titley et Holohil).
- Deux techniques de fixation externe ont été essayées : à l'aide d'un scotch à la base de la queue et par collage sur le poil en bas du dos.

La fixation de l'émetteur par scotch autour de la queue ne semble pas avoir posé de problèmes de gêne chez l'individu équipé, puisqu'aucune trace de morsure n'a été détectée au moment de son retrait. La contrainte inhérente à cette technique de pose est l'obligation de recapter l'individu en fin de suivi afin de lui retirer l'émetteur.

La fixation par collage sur les poils du bas du dos s'est avérée très efficace, puisque l'émetteur n'était pas tombé au bout de 27 jours, malgré l'environnement humide. Ce système reste à privilégier pour la phase 2 de l'action.

Le site sur lequel ont été suivis les desmans s'est avéré tout à fait adapté pour la réalisation du suivi. La puissance des émetteurs testés offrent de bonnes possibilités de recherche d'animaux « perdus ». Lors du suivi à pieds, les déplacements sont facilités sur la route, tout comme le balisage des points de repérage. Les conditions de réception des signaux ont laissé peu de place au doute sur la localisation exacte des individus. De plus, l'accès facile aux berges a permis le cas échéant de confirmer une localisation au plus près, mais également d'identifier les gîtes avec précision.

- **Livrables**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>1 rapport technique destiné à optimiser la mise en œuvre d'un suivi par radiopistage de desmans</b>	<b>28/02/2015</b>	<b>Réalisé (cf. annexe 7.3.12.)</b>
<b>1 rapport d'étude sur l'impact des lâchers d'eau sur une population de desmans</b>	<b>31/10/2015</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>1 rapport d'étude sur la caractérisation de l'utilisation de l'espace par les femelles en périodes de reproduction</b>	<b>31/10/2015</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>2 articles scientifiques soumis (impact des lâchers d'eau / reproduction)</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Comme évoqué précédemment, plusieurs éléments nous ont conduits à redéfinir le protocole proposé en phase 1 de cette action, et notamment :

- Les résultats contradictoires notamment en ce qui concerne les risques liés à l'anesthésie de l'espèce des expériences collectées (bibliographie, échanges, etc.). Le choix d'un système de fixation externe de l'émetteur nous a donc paru beaucoup plus sûr pour le Desman.
- L'absence totale de captures sur les deux secteurs du site de l'Aston (FR7300827) lors de l'action A2 en août 2014 nous a fait craindre de ne pouvoir capturer d'individus pour la mise en œuvre de la phase 2 de l'action A4.

Le nouveau protocole, à savoir un suivi par radiopistage sur 15 jours de quelques individus avec fixation externe de l'émetteur (cf. rapport d'étude action A4 GREGE en annexe 7.3.12.), a permis de :

- Vérifier la présence de l'espèce sur le site et définir le secteur d'étude le plus pertinent (2 sites de capture sur la rivière Aston en aval du barrage de Riète).
- Tester divers émetteurs et systèmes de fixation.
- Commencer à engendrer des données d'occupation de l'espace et d'utilisation d'habitats.
- Analyser les résultats pour définir les protocoles permettant d'atteindre les objectifs de la phase 2.

Cette réorientation de la phase 1 qui conduit donc à un choix de fixation de l'émetteur en externe plutôt qu'en interne ne remet pas en cause les objectifs initiaux de l'action et n'entraîne pas de modifications financières. La phase 2 (suivi par radiopistage de 12 desmans au printemps 2015) reste inchangée.

- **Prochaines étapes :**

Dans l'idéal, il a été proposé de suivre par radiopistage 12 individus, en priorité des femelles, durant a minima une semaine préalable au lâcher d'eau, afin d'identifier les gîtes et d'appréhender le comportement « normal » des individus, puis durant 2 semaines incluant la période de lâcher d'eau et les jours suivant, afin de vérifier l'immersion ou non des gîtes, et de connaître la réaction des animaux face à cette perturbation.

Pour espérer atteindre les objectifs en termes d'effectifs, l'effort de piégeage devra être particulièrement important et s'effectuer par étapes sur un très long linéaire, compte tenu des tailles des domaines vitaux.

Une première réunion de calage est programmée pour le 05/02/2015 avec EDF pour optimiser la campagne de capture et de suivi de l'espèce au plus près de l'opération de transparence du barrage.

- **Effets induits :**

Aucun

**Photographies :**



*Illustrations n°14 : Opération de télémétrie sur le site « Vallée d'Aston »  
(FR7300827) (© GREGE / CEN MP).*

## Action A5 : Inventaire des «points noirs» et mise en œuvre d'une méthode de hiérarchisation

- Statut de l'action :

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement			
		2014			2015			2016			2017			2018			2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014		
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II					
A. Actions préparatoires																							
A.5 - Inventaire des "points noirs" et mise en oeuvre d'une méthode de hiérarchisation																							
A.5	Initial																					36 640 €	5 614,73 €
	Actuel																						

- Date de démarrage** : prévue → juillet 2014 ; réelle → septembre 2014
- Date de fin** : prévue → décembre 2016 ; réelle → décembre 2016

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- Coordinateur action** : CEN Midi-Pyrénées

- Rappel bref du contexte de l'action :**

Dans les Pyrénées françaises, il existe de nombreux aménagements hydrauliques (tuyaux de captage des eaux, système de rejet des eaux usées, canaux d'irrigation tubulés, ...) et des aménagements hydroélectriques (centrales, prises d'eau, conduite forcée...) susceptibles de constituer des pièges mortels pour le Desman et d'autres espèces fréquentant les cours d'eau. Une méthode de recensement et d'évaluation des « points noirs » sera rédigée dans le cadre de ce projet. Parallèlement, un inventaire de ces points noirs sera mené sur plusieurs rivières ou portions de rivières particulièrement impactées, à l'intérieur de 7 des 11 sites Natura 2000 du projet (FR9101471, FR9101468, FR7301822, FR7300934, FR7300927, FR7200793 et FR7200790).

- Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Suite à l'inventaire des « points noirs » dans la réserve de Nohèdes (66), une première méthodologie de hiérarchisation a été proposée en 2010 par la FRNC : S. Dauré et E. Giné, 2010. *Évaluation de la dangerosité des petits aménagements hydrauliques sur le Desman des Pyrénées – Massif du Madres-Coronat (Pyrénées-Orientales)*. PNAD, FRNC, 60p.

- Résultats attendus :**

La mise à jour de la méthode basée sur l'indice de dangerosité des points noirs et l'inventaire des points noirs les plus dangereux sur 7 des 11 sites Natura2000 du projet sur un linéaire moyen de 10 km/site.

Indicateurs de résultats : 7 sites Natura 2000 inventoriés ; > 10 km parcourus par site Natura 2000 ; > 500 points noirs inventoriés ; 8 cartographies réalisées (1 par site Natura 2000) ; > 300 propriétaires identifiés.

- Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Dans le cadre du projet LIFE+ Desman la méthode de hiérarchisation des points noirs proposée par la FRNC a été actualisée (1) en étendant la notion de « point noir » aux activités ponctuelles susceptibles d'impacter l'espèce (sports d'eau vive, décharges sauvages, etc.), (2) en complétant la liste des petits aménagements hydrauliques de la façon la plus exhaustive possible et (3) en argumentant la méthodologie grâce aux connaissances acquises dans le cadre du PNAD et du LIFE+ Desman. Ce travail a fait l'objet d'un rapport méthodologique

qui sera distribué à l'ensemble des partenaires : C. Bouin, 2015. *Méthodologie d'inventaire et d'évaluation de la dangerosité des «points noirs» pour le Desman des Pyrénées*. LIFE+ Desman, CEN MP, 65p. (cf. annexe 7.3.13.).

L'inventaire des «points noirs» sur le site Natura 2000 «Rioumajou et Moudang» (FR7300934) a été réalisé en Octobre 2014 : 34 «points noirs» ont été recensés, les 6 propriétaires des «points noirs» les plus dangereux ont été identifiés. Ce travail a été réalisé par une stagiaire (Camille Bouin), avec l'appui de 3 salariés du CEN MP : Cathie Boléat, Frédéric Blanc et Mélanie Némoz. Il a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'étude : C. Bouin, 2015. *Action A5 – Inventaire des «points noirs» et mise en œuvre d'une méthode de hiérarchisation sur le site Natura 2000 «Rioumajou et Moudang» (FR7300934)*. LIFE+ Desman, CEN MP, 91p. (cf. annexe 7.3.14.).

Ces résultats ont été présentés lors du comité de pilotage du site Natura 2000, le 17 décembre 2014.

Le 10 septembre 2014, un premier relevé des «points noirs» type tuyaux a été effectué par la FAC sur le Rébenty, sur le linéaire traversant les villages du site Natura 2000 « Bassin du Rébenty » (FR9101468). Une cartographie a été réalisée (cf. annexe 7.3.15.).

Suite au comité de pilotage du projet LIFE+ Desman du 9 décembre 2014, un groupe de travail « points noirs » a été constitué rassemblant une dizaine de personnes et animé par la FRNC.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>Méthodologie d'inventaire et d'évaluation des «points noirs» pour le Desman des Pyrénées (Action A5)</b>	<b>31/08/2014</b>	<b>Réalisé (31/12/2014) (cf. annexe 7.3.13.)</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR7300934 (Rioumajou-Moudang)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Réalisé (cf. annexe 7.3.14.)</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR9101468 (Bassin du Rébenty)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Initialisé (cf. annexe 7.3.15.)</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR7200790 (Le Saison)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR7200793 (Gave d'Ossau)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR7300927 (Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR7301822 (Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR9101470 (Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>Inventaire et localisation des points noirs sur le site FR9101471 (Capcir, Carlit, Campcardos)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

Sur les deux sites déjà inventoriés ou partiellement inventoriés, les prochaines étapes consisteront à identifier et contacter les propriétaires des terrains où se situent les « points noirs » les plus dangereux afin de les sensibiliser et d'évoquer avec eux des possibilités de neutralisation (Action C2).

Les inventaires sur les 5 autres sites Natura 2000 s'appuieront sur la méthode de hiérarchisation élaborée. Ils s'échelonneront entre janvier 2015 et décembre 2016.

- **Effets induits :**

La méthodologie générale d'inventaire et de hiérarchisation des « points noirs » sera présentée le 27 janvier 2015 lors d'une réunion organisée par la DREAL MP (DREAL de massif) rassemblant l'ensemble des animateurs Natura 2000 des Pyrénées.

- **Photographies :**



*Illustrations n°15 : quelques exemples de « points noirs » inventoriés dans la vallée du Rioumajou (©CEN MP).*





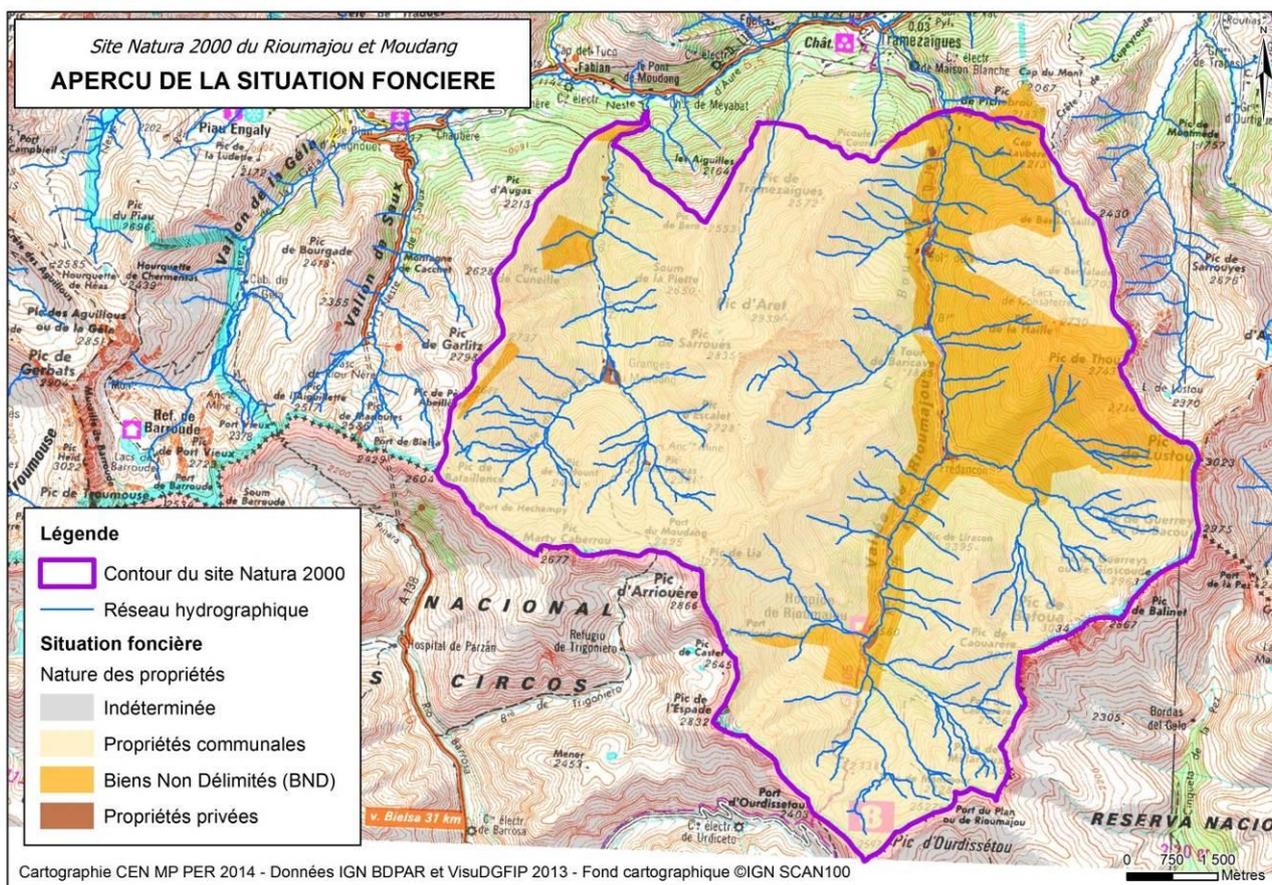


Illustration n°16 : Aperçu de la situation foncière du site Natura 2000 “Rioumajou et Moudang” (FR7300934) (© CEN MP).

Le vendredi 11 juillet 2014, Pierre-Emmanuel Rech et Mélanie Némoz ont participé au comité de pilotage du site Natura 2000 organisé par la mairie de Saint Lary, animateur du site, afin de présenter le projet LIFE+ et plus spécifiquement les actions A7 et B1.

Une première ébauche de plaquette de sensibilisation des propriétaires (commune avec l’action A5) a été réalisée. Celle-ci est en cours de validation par les partenaires et de mise en forme.

Une rencontre avec la SAFER a été programmée au 16 janvier 2015 en vue de l’établissement d’une convention de partenariat pour l’animation foncière du site (surveillance foncière).

• **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
Méthode de hiérarchisation des terrains à maîtriser en priorité	31/01/2015	En cours
Plaquette d’information aux propriétaires	31/03/2015	En cours
Cahier des charges	30/06/2015	Non réalisé
Charte de bonnes pratiques et convention type	30/06/2015	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

La numérisation du cadastre a mis en évidence une situation foncière particulière du site, marquée notamment par la présence de nombreux biens non délimités (plusieurs propriétaires), ce qui risque de complexifier la démarche.

L'élaboration des documents, leur validation et l'identification des propriétaires risquent de prendre un peu plus de temps que prévu. L'action sera vraisemblablement finalisée à l'automne 2015 plutôt qu'en juin 2015 comme initialement prévu.

Cependant ces deux éléments ne remettent pas en cause pour le moment les objectifs initiaux de l'action ni les objectifs d'acquisition foncière de l'action B1, du fait du travail de sensibilisation initié dans les temps, de la bonne acceptation locale du projet et du lancement de l'action B1 dès juin 2015, même si la totalité des outils de l'action A7 ne sont finalisés qu'en octobre.

- **Prochaines étapes :**

- Etablissement de la liste des critères de hiérarchisation des terrains et application sur le site « Rioumajou et Moudang ».
- Présentation de la méthode au SMEAG.
- Finalisation de la plaquette et réalisation des autres outils (cahier des charges, charte de bonnes pratiques, convention).

- **Effets induits :**

Aucun

## Action C1 : Modifier les comportements par le biais d'une protection réglementaire ou conventionnelle

- **Statut de l'action :**

Calendrier au 31 décembre 2014																Avancement								
2014				2015				2016				2017				2018				2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II				
C. Actions de conservations																								
C.1 - Modifier les comportements par le biais d'une protection réglementaire ou conventionnelle																								
C.1	Initial																					92 921 €	3 210,00 €	
	Actuel																							

- **Date de démarrage :** prévue → juin 2014 ; réelle → novembre 2014
- **Date de fin :** prévue → décembre 2018 ; réelle → décembre 2018

⇒ Action en cours, initiée avec un léger retard mais calendrier inchangé

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

La signature de « Havre de paix » (outil conventionnel) et la mise en place d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (outil réglementaire) viseront à renforcer le réseau de sites protégés ou gérés pour l'espèce.

Les APPB viseront respectivement (1) la préservation de l'habitat du Desman sur le Salat amont (site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » FR7301822) qui est un des derniers bassins hydrographiques sauvages des Pyrénées et (2) l'encadrement des pratiques de canyoning sur 3 canyons sur les sites Natura 2000 « le Saison » (FR7200790) et « le Gave d'Ossau » (FR7200793).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

- Signature d'au moins 30 « Havres de paix » ayant un impact positif sur une surface > 15 ha.
- Le dépôt et la signature de 4 APPB.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Cette action a démarré tardivement.

Les avancées ont concerné uniquement les sites des Pyrénées-Atlantiques (« le Saison » (FR7200790) et « le Gave d'Ossau » (FR7200793)). Le CEN Aquitaine, partenaire technique avec lequel le CEN MP a signé une convention de partenariat, a identifié les acteurs du territoire concernés (DREAL, DDTM, SHERM, EDF, CDS, communes, PNP, ONF, Fédération de pêche, etc.) par la mise en œuvre de cette action et les a sollicité pour participer à une réunion de présentation le 9 janvier 2015.

Sur ces deux sites, une ébauche de cartographie des zones pouvant faire l'objet de conventions ou d'un APPB (canyons de Phista, de Brousset et du Soussouéou) a été élaborée.

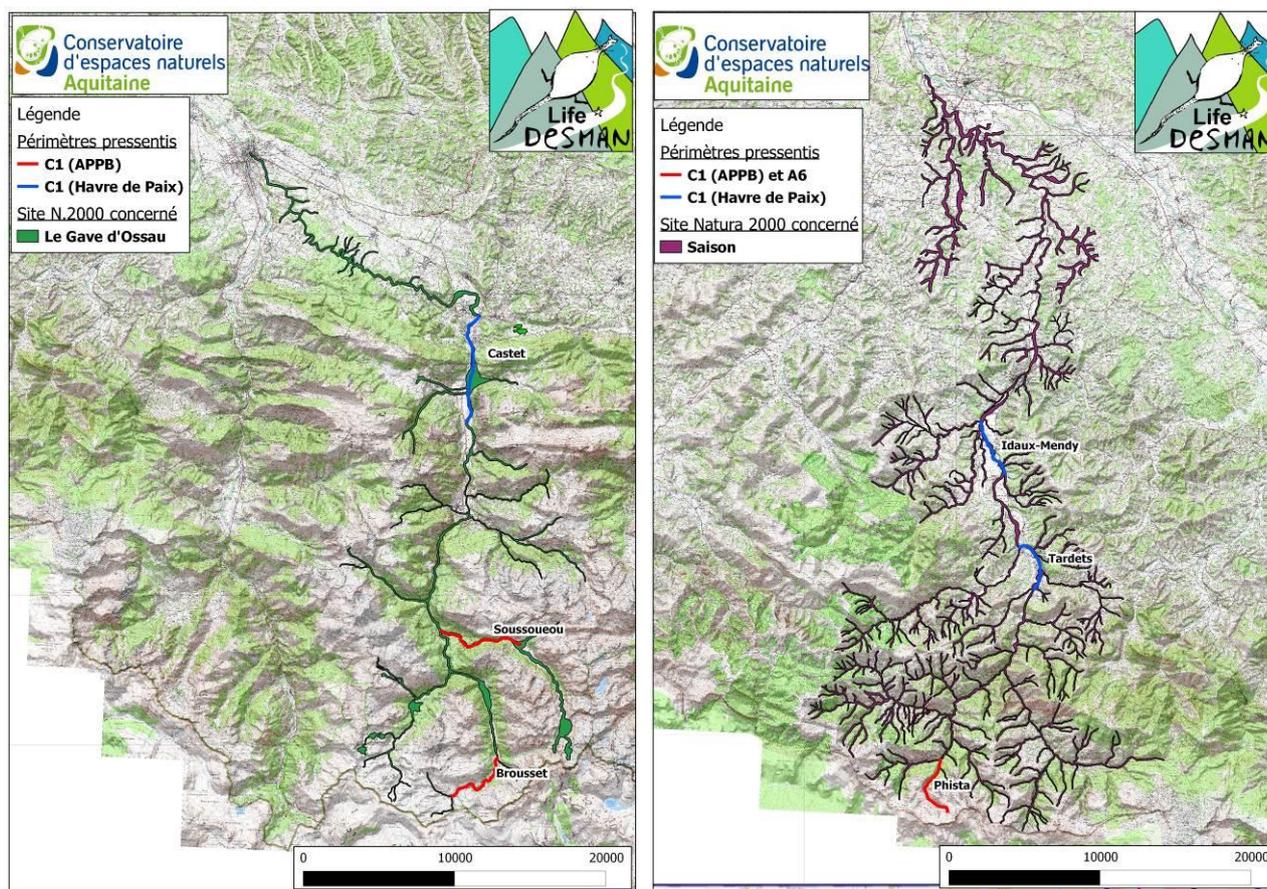


Illustration n°17 : Périmètres pressentis pour la mise en œuvre de l'action C1 sur les sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques (© CEN Aquitaine).

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>4 APPB déposés en Préfecture</b>	<b>31/07/2017</b>	<b>Non réalisé</b>
<b>&gt; 30 "havres de paix" signés</b>	<b>31/08/2018</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

L'action a pris un peu de retard, faute de disponibilité des partenaires déjà fortement mobilisés sur d'autres actions. Cela ne remet cependant pas en cause le planning proposé.

- **Prochaines étapes :**

09/01/2015 = réunion d'information organisée par le CEN Aquitaine auprès des acteurs territoriaux concernés par les APPB.

En 2015 la phase de sensibilisation sera poursuivie et la phase de compilation des données et enjeux sera initiée sur les 4 sites concernés par les APPB.

La rédaction des conventions types et chartes types « Havres de paix » (action A7) permettra d'initier la démarche de sollicitation des propriétaires par les bénéficiaires associés.

- **Effets induits :**

Aucun

## Action C2 : Neutraliser les aménagements hydrauliques « points noirs » susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement				
		2014			2015				2016				2017				2018			2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II						
C. Actions de conservations																								
C.2 - Neutraliser les aménagements hydrauliques « points noirs » susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans																								
C.2	Initial																					253 491 €	3 194,65 €	
	Actuel																							

- **Date de démarrage :** prévue → juillet 2014 ; réelle → septembre 2014
- **Date de fin :** prévue → juin 2018 ; réelle → juin 2018

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

En complément de l'action préparatoire A5, visant à identifier les points noirs sur plusieurs cours d'eau des sites Natura 2000 du projet et à hiérarchiser l'urgence d'intervention, l'action C2 a pour objectif la mise en œuvre de solutions concrètes pour neutraliser ces points noirs ou favoriser leur franchissement.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

- Neutralisation de 400 points noirs répartis sur 9 des 11 sites Natura 2000, permettant de diminuer significativement les risques de mortalité sur 120 km de rivière et 40 km de canaux (350 crépines installées ; 10 grilles installées ; 60 échappatoires installés ; 20 refuges/cabanes pastorales équipés).
- Amélioration de la connectivité de l'Aude en amont d'Axat par la mise en place de dispositifs de franchissement sur 3 prises d'eau.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Une série de réunions d'échange ont eu lieu notamment :

- En Ariège sur la partie Salat du site FR7301822, une première réunion a eu lieu le 2 décembre 2014 avec les partenaires (PNR PA, CEN-MP, ANA) pour discuter de l'action et de la méthodologie à mettre en œuvre.
- Dans les Pyrénées-Orientales pour le site du « Massif du Madres-Coronat » (FR9101473) et du site « Capcir, Carlit et Campcardos » (FR9101471) (cf. annexe 7.3.16.):
  - Le 11 septembre 2014 : Réunion avec le Maire de Mosset : Présentation de l'action sur la commune de Mosset et du LIFE+ Desman.
  - Le 26 octobre 2014 : Réunion avec le Lycée Pablo Picasso : Présentation du projet « d'échappatoire à Desman » pour les canaux et de l'objectif de l'action pour entamer un partenariat. Présentation du cahier des charges de conception de l'échappatoire.

- Le 07 novembre 2014 : Réunion avec le Lycée Pablo Picasso Proposition par le lycée d'un premier prototype. Un devis doit être proposé par le lycée pour la prestation concernant la réalisation du prototype.
- Le 21 novembre 2014 : Terrain sur le Capcir Carlit Campcardos : Evaluation des prises d'eau dangereuses avec Laure Lebraud (PNR PC).

Un groupe de travail « points noirs », animé par la FRNC s'est constitué pour travailler collégialement sur la problématique des canaux d'irrigation et plus généralement sur les solutions techniques à apporter pour neutraliser les aménagements dangereux.

Enfin, des contacts avec EDF (Centre d'Ingénierie Hydraulique du Bourget du Lac) ont été pris pour réfléchir à un prototype de crépine non colmatable.

- **Livrables**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>1 protocole de crépine non colmatable</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>En cours</b>
<b>1 prototype d'échappatoire des canaux</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>En cours</b>
<b>1 rampe à Desman</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>Non réalisé</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

La phase de conception des différents prototypes va être poursuivie en 2015.

La réalisation des échappatoires est prévue pour les années 2015 et 2016. Enfin, la pose des échappatoires et les tests de leur efficacité sont programmés en 2017 et 2018.

La neutralisation des principaux aménagements dangereux se fera, sur chaque site, consécutivement aux inventaires.

- **Effets induits :**

Aucun

- **Photographie :**



*Illustrations n°18 : Visite de terrain pour discuter des améliorations techniques à apporter à plusieurs prises d'eau dangereuses, ici la prise d'eau du canal de Puigcerda au niveau du hameau de Quers (Pyrénées Orientales) (© FRNC).*

## Action C3 : Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à de fortes perturbations hydrauliques

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement			
		2014			2015			2016			2017			2018			2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014		
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II					
C. Actions de conservations																							
C.3 - Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à fortes perturbations hydrauliques																							
<b>C.3</b>	Initial																					97 893 €	387,73 €
	Actuel																						

- **Date de démarrage :** prévue → juin 2014 ; réelle → octobre 2014
- **Date de fin :** prévue → décembre 2018 ; réelle → décembre 2018

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- **Coordinateur action :** FAC

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Cette action vise à préserver les populations de Desman des Pyrénées en cas de perturbation forte du milieu et de favoriser la recolonisation future du milieu perturbé.

Très opérationnelle, elle permettra la réalisation d'aménagements à titre expérimental, afin de créer, de restaurer ou de maintenir en eau des secteurs comme des bras annexes et d'anciens méandres de cours d'eau, des affluents, des canaux, etc. Ces zones sont susceptibles d'être utilisées par le Desman comme échappatoire temporaire ou prolongé.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

7 aménagements « zones refuges » (soit ≈ 17 ha) impactant positivement une 30aine de kilomètres de linéaire de cours d'eau au sein de 4 sites Natura 2000 : « Haute vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette » (FR9101470), « vallée de l'Aston » (FR7300827), « Rioumajou et Moudang » (FR7300934) et « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste (FR7301822).

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

La FAC est intervenue en octobre 2014 sur une zone préalablement identifiée comme zone refuge pour le Desman : il s'agit d'un bras de l'Aude d'environ 80 mètres de long et 5 mètres de large. Les travaux, réalisés manuellement, ont consisté à dégager l'entrée et la sortie de ce bras pour une mise en eau plus facile : déplacement de blocs et gros blocs, enlèvement de bois morts, création d'un épi déflecteur naturel.



- **Prochaines étapes :**

Ces travaux seront poursuivis sur l'Aude en 2015, 2016, 2017 et 2018.

Les travaux sur les autres sites Natura 2000 seront plus conséquents et auront lieu entre 2016 et 2018.

- **Effets induits :**

Aucun



## Action C5 : Amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres

- **Statut de l'action :**

Calendrier au 31 décembre 2014																Avancement							
2014			2015				2016				2017				2018				2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II			
C. Actions de conservations																							
C.5 - Amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres																							
C.5	Initial																					131 404 €	0,00 €
	Actuel																						

- **Date de démarrage :** prévue → janvier 2015 ; réelle → janvier 2015

- **Date de fin :** prévue → juin 2017 ; réelle → juin 2017

- ⇒ Action **non démarrée conformément au calendrier initial**

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

De nombreuses portions de cours d'eau sont très homogènes et appauvries du point de vue des habitats et de la ressource trophique. Il s'agit notamment des tronçons canalisés, des tronçons court-circuités à l'aval des ouvrages hydroélectriques ou encore des portions de cours d'eau traversant les villages. Cette opération vise à l'amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans ces tronçons en accompagnant un processus naturel dynamique qui aboutira à la mise en place progressive d'un habitat aquatique diversifié et productif.

Deux types d'aménagements pourront être envisagés :

- des actions de gestion visant à augmenter la ressource alimentaire du Desman (quantitativement et qualitativement) en recréant des micro-habitats (augmenter l'hétérogénéité des faciès d'écoulement et créer des zones diversifiées).

- des actions visant à augmenter la disponibilité en sites de repos pour le Desman : gîtes dans les berges et pierres émergentes dans le lit du cours d'eau.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

Le résultat attendu de cette action est la restauration d'au moins 7 tronçons de 150 mètres de linéaires de cours d'eau dont les potentialités d'accueil auront été augmentées et une participation à l'amélioration de la connectivité des cours d'eau des 4 sites Natura 2000 sélectionnés pour cette action. Indicateurs de résultats : 4 sites Natura 2000 concernés ; 7 tronçons aménagés ; > 1 km de cours d'eau aménagés ; 3 partenariats avec les fédérations de pêche (Ariège, Aude et Haute-Garonne) ; 75 tonnes de blocs installés ; > 20 déflecteurs installés ; > 10 micro seuils aménagés.

- **Avancement de l'action entre le 1er juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Aucun

## Action D1 : Evaluation de l'efficacité des zones refuges et de la modulation des lâchers d'eau

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																				Avancement				
		2014				2015				2016				2017				2018				2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II				
<b>D. Actions d'évaluation</b>																										
		<b>D.1 - Evaluation de l'efficacité des zones refuges et de la modulation de lâcher d'eau</b>																								
<b>D.1</b>	Initial																							50 513 €	0,00 €	
	Actuel																									

- **Date de démarrage :** prévue → juillet 2015 ; réelle → juillet 2015
- **Date de fin :** prévue → juin 2018 ; réelle → juin 2018

⇒ Action **non démarrée conformément au calendrier initial**

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Cette action vise à développer et mettre en place (1) des protocoles d'évaluation ciblés sur les zones refuges (action C3) et (2) les mesures accompagnatrices proposées pour les opérations de maintenance des ouvrages hydrauliques (lâchers d'eau) qui sont susceptibles d'impacter le réseau de gîtes de l'espèce (action C4).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

- Suivi par radiopistage de 10 individus afin de vérifier en temps réel (1) l'utilisation des aménagements réalisés, (2) la non submersion des gîtes identifiés et (3) la non mise en dérive des individus.
- Suivi de la fréquentation de 4 aménagements type « zones refuges » réalisés dans le cadre du projet en période de lâcher d'eau.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Aucun

## Action D2 : Evaluation des aménagements réalisés pour améliorer les potentialités d'accueil et les dispositifs de franchissement des prises d'eau

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement			
		2014			2015			2016			2017			2018			2019			Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014	
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III				IV
D. Actions d'évaluation																							
D.2 - Evaluation des aménagements réalisés pour améliorer les potentialités d'accueil et les dispositifs de franchissement																							
D.2	Initial																					114 993 €	1 821,67 €
	Actuel																						

- **Date de démarrage :** prévue → avril 2015 ; réelle → avril 2015
- **Date de fin :** prévue → juin 2018 ; réelle → juin 2018

⇒ Action initiée préalablement au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Cette action vise à évaluer (1) d'une part les aménagements réalisés dans le cadre de l'action C5 en vue d'améliorer les potentialités d'accueil des 7 tronçons aménagés (Inventaire quantitatif et qualitatif de la faune benthique et piscicole réalisé avant et après aménagement), (2) et d'autre part les dispositifs de franchissement des prises d'eau mis en œuvre dans le cadre de l'action C2 (piège photographique ou à traces) et des « échappatoires » à Desman des canaux d'irrigation (protocole à définir).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**  
Aucun

- **Résultats attendus :**

- Diagnostic (Desman, invertébrés benthiques et poissons) sur 7 aménagements visant à améliorer les potentialités d'accueil du milieu (> 2450 mètres de cours d'eau étudiés ; 6 passages de collecte des fèces (3 avant / 3 après) ; nombre de fèces collectés \* 3 entre avant et après ; nombre de familles d'invertébrés \* 1,5 ; indice de qualité \* 1,2 ; nombre de poissons inventoriés \*3 ; indice de qualité des pêche \*1,2).
- Indice de pertinence des dispositifs de franchissement testés et des modèles dits "échappatoire" (4 pièges photographiques installés ; 1 piège à empreintes installé ; 0 cadavres collectés après aménagement ; échappatoires : 0 cadavres collectés après aménagements ; 1 protocole détaillé incluant 3 indicateurs d'évaluation).

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

La FAC a eu l'opportunité de participer à une réunion organisée par la DDTM (23/09/2014) pour traiter de la continuité écologique de l'Aude sur le site « Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette » (FR9101470) et notamment des trois prises d'eau visées par ce projet (Clarianelle, Saint Georges et Gesse) et a participé à des pêches électriques en aval et amont de ces ouvrages (24/09/2014).

## Action D3 : Collecte et autopsie des cadavres pour l'évaluation de la neutralisation des points noirs.

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement				
		2014			2015			2016			2017			2018			2019			Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014		
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III				IV	
D. Actions d'évaluation																								
D.3 - Collecte et autopsie des cadavres pour l'évaluation de la neutralisation des points noirs																								
<b>D.3</b>	Initial																						27 520 €	0,00 €
	Actuel																							

- **Date de démarrage :** prévue → juin 2014 ; réelle → septembre 2014

- **Date de fin :** prévue → décembre 2018 ; réelle → décembre 2018

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

L'action vise à identifier les principales causes de mortalité des desmans découverts morts fortuitement afin de (1) juger de l'efficacité de l'action C2 et d'affiner les dispositifs d'atténuation et d'identifier d'éventuels nouveaux « point noirs », (2) conforter/préciser les mesures de gestion proposées pour lutter contre tous les facteurs de surmortalité (actions E3, E4).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Dans le cadre du PNAD, un protocole détaillé d'autopsie a été rédigé ainsi qu'une fiche de commémoratifs précisant le contexte de la découverte.

- **Résultats attendus :**

- Autopsie d'une trentaine de cadavres desmans.
- Identification des causes de mortalité dans 95% des cas.
- Aide à la formulation de recommandations pour l'atténuation des causes de mortalité.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Pour 2014, aucun cadavre de Desman n'a été découvert fortuitement.

Par contre, deux autopsies ont été réalisées suite aux cas de mortalité survenus au cours des opérations (cf. précision dans les rapports d'étude des actions A2 et A4). Les résultats d'autopsie ont montré que l'individu mort dans l'action A2 (coincé dans une maille d'un piège) était âgé et visiblement très affaibli. Le second individu (mort au bout de 2 minutes de manipulation dans le cadre d'une capture pour suivi par radiopistage) était en bonne santé, un niveau de stress élevé est certainement à l'origine du décès. Ce temps n'a pas été fléché sur cette action puisque les autopsies ont eu lieu dans le cadre des actions A2 et A4.

Un travail a été initié avec l'UFBAG afin d'identifier et de limiter les risques pour le Desman lors des pêches électriques. Ces pêches, menées pour inventorier ou déplacer des populations de poissons, peuvent conduire accidentellement à la capture de desmans et sont susceptibles d'avoir des conséquences graves pour l'individu (mortalité). Les recommandations formulées seront diffusées dans un second temps à l'ensemble des acteurs concernés.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
Rapport annuel des autopsies réalisées entre juin 2014 et juin 2015	31/07/2015	Non réalisé
Rapport annuel des autopsies réalisées entre juin 2015 et juin 2016	31/07/2016	Non réalisé
Rapport annuel des autopsies réalisées entre juin 2016 et juin 2017	31/07/2017	Non réalisé
1 publication scientifique sur les résultats des autopsies et leur traduction en termes de recommandations de gestion	31/10/2018	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

Lancement d'une campagne de sensibilisation au signalement de spécimens découverts morts auprès des partenaires techniques, des gestionnaires, des collectivités au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

- **Effets induits :**

Aucun





- Organigramme
- Actions
- Partenaires
- Autres projets Life+
- Exposition
- Résultats
  - Baromètre
  - Résultats
  - Carte des observations
- Téléchargements
  - Documents de sensibilisation
  - Documents techniques
  - COPIL 2014
  - Presse
- Contacts

La sous-rubrique « J'ai vu un desman » permet de saisir en ligne une observation de Desman et de joindre une photographie. Ces données, une fois validées seront incrémentées tous les 3 mois à notre base de données.

Trois actualités ont été publiées du 11 novembre au 31 décembre 2014 : la tenue du 1<sup>er</sup> comité de pilotage, le lancement du site Internet LIFE+ Desman, la session de radiopistage dans le cadre de l'action A4.

Trois comptes ont également été créés sur les réseaux sociaux Facebook (36 mentions « J'aime » et jusqu'à 468 personnes atteintes sur certaines publications du mur), Twitter (5 abonnements) et Google+ (dans le cercle de 16 contacts) associés au site Internet du LIFE+ Desman.

Grâce à l'outil Google Analytics, il est possible de constater que du 11 novembre au 31 décembre 2014, 148 sessions pour 101 visiteurs ont eu lieu sur le site [www.desman-life.fr](http://www.desman-life.fr) et 663 pages ont été vues (voir rapport complet pour cette période en annexe 7.3.17.).

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
<b>1 site internet dédié au projet</b>	<b>30/11/2014</b>	<b>Réalisé au 30/11/2014</b>

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

- Publication mensuelle d'actualités.
- Publication trimestrielle d'une lettre d'information.
- Animation des pages des réseaux sociaux.

- **Effets induits :**

Aucun

- **Photographies :**



*Illustration n°20 : Aperçu de la page d'accueil du site internet LIFE+ Desman sur ordinateur et smartphone (© CEN MP).*



Ecriture du contenu des panneaux/posters et création graphique en partenariat avec les bénéficiaires associés.

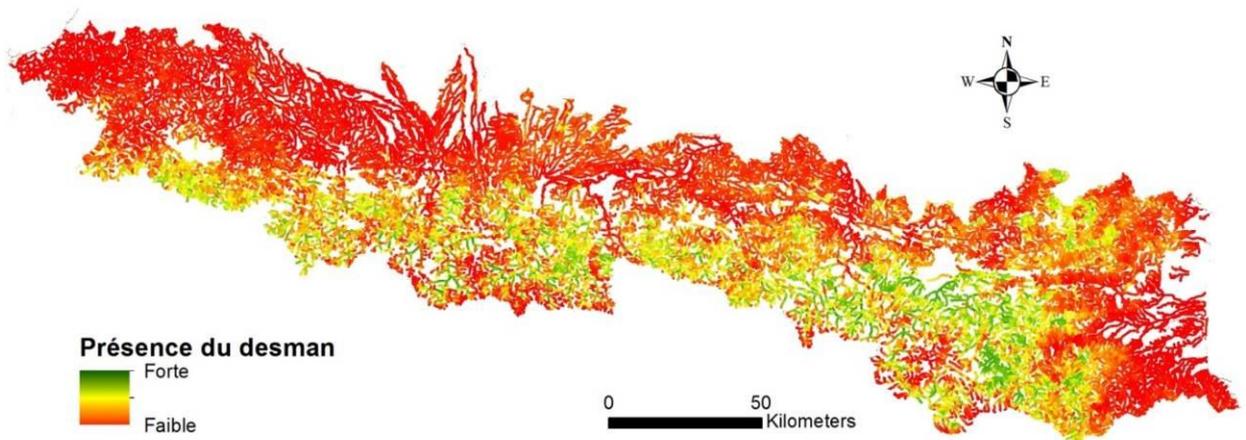
- **Effets induits :**

Aucun



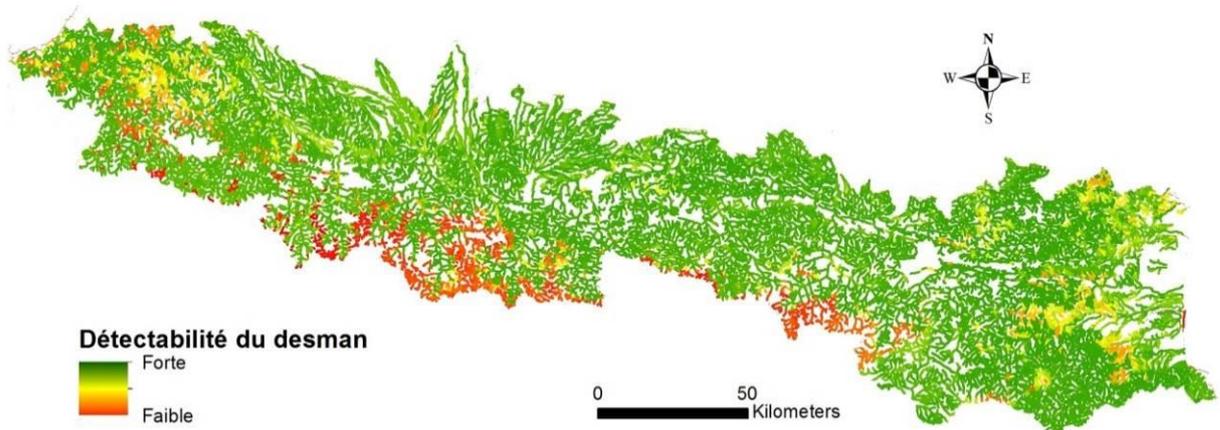
L'analyse des données de présence collectées dans le cadre du PNAD et des variables de l'Environnement (variabilité du débit, précipitations, présence de forêt, etc.) a permis, à l'aide de plusieurs modèles statistiques, d'élaborer deux cartes :

- Une première ébauche de **carte de prédiction de présence** de l'espèce (illustration n°15). Cette carte présente un gradient de couleur allant du rouge, pour les secteurs les moins favorables à la présence du Desman, au vert, pour les secteurs où les conditions environnementales lui sont les plus favorables. Cet outil cartographique permet d'identifier les zones à enjeu pour la conservation de l'espèce.



*Illustration n°21 : Carte de prédiction de présence du Desman à l'échelle des Pyrénées françaises.*

- Une **carte de détectabilité** de l'espèce qui permet de localiser les zones où l'espèce est plus difficile à détecter par la méthode classique de recherche de fèces, à savoir les zones de hautes altitudes et l'Ouest des Pyrénées (illustration n°22). Dans le cadre du cahier des charges, cette carte permettra de cibler des secteurs où les prospections devront être intensifiées pour compenser la faible détectabilité de l'espèce, où d'autres protocoles de détection devront être utilisés (cf. action A2).



*Illustration n°22 : Carte de détection du Desman des Pyrénées dans les Pyrénées françaises.*

Cette action bénéficie d'un large appui scientifique du laboratoire Ecolab de l'université Paul Sabatier de Toulouse (et notamment Laëtitia Buisson et Pascal Laffaille), de Frank d'Amico

(chercheur à l'université de Pau/Anglet) et d'Aurélien Besnard (chercheur au CEFE de Montpellier) notamment pour le traitement statistique des données.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
Mise en ligne de la version provisoire du cahier des charges	30/06/2015	Non réalisé
1 cahier des charges	31/03/2016	Non réalisé
1 outil cartographique d'alerte	31/03/2006	Non réalisé
1 guide technique de recommandations de gestion	30/04/2018	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

Au cours de l'année 2015, une première ébauche du cahier des charges sera élaborée grâce à la concertation avec différents acteurs (DREAL, DDT, bureau d'études, etc.) et mise en ligne en fin de premier semestre.

Parallèlement l'outil cartographique sera optimisé grâce aux données collectées dans le cadre de l'action A1. Une publication scientifique sera produite en début d'année et soumise à publication. Parallèlement un rapprochement avec les services informatiques et SIG de la DREAL MP sera fait en vue de la mise en ligne de ce document.

Ces deux outils seront opérationnels d'ici le 31/03/2016.

La rédaction du guide technique interviendra en dernière partie de projet (2017/2018).

- **Effets induits :**

De nombreuses administrations (DDTM) ou bureaux d'études commencent à nous solliciter pour obtenir ces outils et des avis quant à l'impact de certains travaux et aux protocoles à mettre en place.

## Action E4 : Sensibilisation et formation des acteurs de l'eau et du milieu aquatique

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																Avancement			
		2014			2015			2016			2017			2018			2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II			
E. Sensibilisation																					
E.4 - Sensibilisation et formation des acteurs de l'eau et du milieu aquatique																					
<b>E.4</b>	Initial																			113 543 €	3 352,48 €
	Actuel																				

- **Date de démarrage :** prévue → juin 2014 ; réelle → juin 2014
- **Date de fin :** prévue → décembre 2018 ; réelle → décembre 2018

⇒ Action en cours et conforme au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

L'information et la formation des acteurs, utilisateurs et gestionnaires des cours d'eau Pyrénéen, constituent une étape primordiale. Cette action vise donc à informer et former ces acteurs sur l'existence de l'espèce, sa biologie et son écologie, son statut et les mesures à prendre et respecter pour favoriser sa conservation et la préservation de ses habitats, la réglementation en vigueur et les personnes et documents ressources.

Le plan de formation/d'information sera adapté à chaque public. Coordonné à l'échelle de la chaîne, il se déclinera sur chaque site en fonction de l'importance de la problématique.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Durant la mise en œuvre du PNAD, le service environnement d'EDF, nous a sollicité pour participer à des séminaires sur la biodiversité destinés à leurs agents. Ainsi, une dizaine d'interventions sur la thématique du Desman ont eu lieu auprès de 150 agents travaillant dans les usines hydroélectrique des Pyrénées. Cette sensibilisation va se poursuivre dans le cadre du LIFE+.

- **Résultats attendus :**

Cette action permettra de toucher un grand nombre d'acteurs :

- Plus de 100 000 pêcheurs, grâce à la production d'une plaquette (20 000 ex.), d'affiches/autocollants dans les magasins (250/8000 exemplaires), à la participation à au moins 20 journées nationales de la pêche et surtout à la publication d'articles dans les guides mémento de pêche (1 article / département).
- Une 60aine de pisciculteurs.
- 20 000 pratiquants de canyoning via les affiches dans les bureaux des guides + les articles dans au minima 3 topoguides.
- 15 communes.
- 22 formations \* 6 participants, soit 132 producteurs d'hydroélectricité.
- 24 formations \* 8 participants, soit 192 techniciens de rivière.
- 2 formations \* 15 participants, 30 gardiens de refuges.
- 100 enquêtes réalisées, 200 entretiens.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

La Fédération des CEN a été sollicitée par le Conseil Général de l'Environnement pour participer à une réflexion quant aux impacts des sports d'eaux vives sur les milieux aquatiques et aux éventuelles améliorations à apporter. Une enquête a été lancée et, au titre du Desman des Pyrénées et du lien direct avec l'action A6, le CEN MP a contribué à cette enquête.

Le CEN-MP et l'ANA ont participé au Rassemblement InterFédéral français de canyoning à Luchon (Midi-Pyrénées) les 12, 13 et 14 septembre 2014. Une présentation sur le Desman des Pyrénées a été réalisée.

Une réunion avec l'UFBAG a permis de réfléchir aux collaborations possibles pour sensibiliser le monde de la pêche juste avant le lancement du projet LIFE+ (mai 2014) et a donné lieu à différents échanges mails pendant la première période du projet. Des premiers éléments de réflexions en interne au PNP ont été engagés.

La FAC a réalisé une formation sur le LIFE+ et le Desman aux agents EDF du GEH Aude Ariège.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
6 articles dans les mémentos de pêche	29/02/2016	Non réalisé
Plaquette de sensibilisation à destination des pêcheurs (20000 exemplaires)	29/02/2016	Non réalisé
Affiche Desman pêche + autocollant	29/02/2016	Non réalisé
Affiche guide canyons	31/03/2017	Non réalisé
3 encarts dans des topoguides	30/06/2017	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

A l'initiative du PNP, une réunion de démarrage avec l'ensemble des partenaires sur le massif des Pyrénées devrait être proposée.

Le CEN MP doit organiser une réunion avec l'UFBAG au cours du premier trimestre 2015 afin de mettre en place un plan de communication.

Les évènements et actions prévues au calendrier initial.

- **Effets induits :**

Sur la partie ariégeoise du site FR7301822, l'ANA a produit des textes, cartes et iconographies pour intégrer la table tactile de la maison de l'eau et de la pêche. L'inauguration de cet outil a eu lieu le 16 septembre 2014. Il sera également retranscrit sous la forme d'un portail internet dès 2015.

- **Photographie :**



*Illustration n°23 : Formation du personnel d'EDF du GEH Aude Ariège à l'usine de Nentilla le 26 novembre 2014. (© FAC).*



- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

### **Evènements :**

Animation de 6 rendez-vous des cîmes, dont 2 ont été pris en charge par le LIFE+ Desman (\*). Ces évènements ont rassemblé 189 randonneurs :

- 10 juillet Refuge d'Ayous (64) avec le CPIE Béarn, 35 randonneurs.
- 1er août Refuge Grange de Holle avec le CPIE Bigorre, 35 randonneurs.
- 13 août refuge Chalet du Clot (65) avec Damien Lapierre, 22 randonneurs.
- 28 août refuge d'Ayous (64) avec le CPIE Béarn, 27 randonneurs.
- 27/28 septembre refuge non gardé de la Perdrix\* (66) avec la FRNC, 14 randonneurs.
- 30/31 juillet refuge du Rulhe\* (09) avec l'ANA, 53 randonneurs.

Animation de 8 « apéros du Desman », dont 5 ont été pris en charge par le LIFE+ Desman (\*). Ces évènements ont rassemblé une moyenne de 80 habitants par soirée, soit 560 habitants :

- 13 décembre à Mosset (66) – Soirée spectacles de contes.
- 14 décembre à Lesponne (65) – Soirée Cluedo géant et contes.
- 20 décembre à La Roque de Fa\* (11) – Soirée création d'une rivière, spectacles de contes.
- 20 décembre à Saint-Pé de Bigorre\* (65) – Soirée Enquête Desmantifique.
- 21 décembre à Ferrières\* (65) – Soirée spectacles de contes.
- 28 novembre à Prades\* (66) – Soirée spectacles de contes.
- 19 décembre à Sinsat\* (09) – Diaporama.

Initiation d'un projet pédagogique : trois interventions de l'ANA auprès d'une classe de 18 élèves de CM1 CM2 (site FR7301822).

Une conférence grand public le 16 décembre 2014 (Lycée agricole de Pamiers) a été réalisée par l'ANA (16 étudiants).

Une réunion de préparation a eu lieu le 02/12/2014 avec l'ANA, le PNR PA, la LPO et le CEN MP afin de préparer la caravane du Desman 2015 (choix du lieu, de la date, des personnes ressources, etc.). Celle-ci aura lieu du 3 au 7 juin 2015 dans le Couserans.

### **Outils pédagogiques :**

La mallette Desman au fil de l'eau pour le PNP est en cours de réédition en 4 exemplaires composée de :

- 4 malles Enquête Desmantifique.
- 4 Desmans plus vrais que nature.
- 4 expositions Desman au fil de l'eau (7 panneaux magnétiques + 130 magnets).
- 4 bach'animaux (5 panneaux magnétiques espèces).

La trame du compte Facebook pour l'outil « Le fabuleux destin du Desman des Pyrénées » est en cours de création. Cette page invitera les internautes à publier leurs créations sur le Desman afin que celui-ci vive à travers toutes les Pyrénées : « On dit de moi que je suis discret et pourtant je voyage beaucoup dans les Pyrénées ! Publiez vous-aussi vos créations me représentant ! » Il sera effectivement mis en ligne au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.



- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
1 compte Facebook Desman	31/12/2014	En cours de réalisation (date d'achèvement prévue en février 2015)
reproduction de 4 mallettes « au fil de l'eau »	31/03/2015	En cours de réalisation (date d'achèvement prévue en février 2015)
10 exemplaires de 3 pattes/crânes/textures de peau en résine	31/12/2015	Non réalisé
10 moules Desman et 10 moules Musaraigne aquatique	31/12/2015	Non réalisé
création d'un sentier d'interprétation semi-aquatique	30/06/2017	Non réalisé
2 affiches par an pour les « rendez-vous des cîmes » et les « apéros du bestiaire » (2014, 2015, 2016, 2017, 2018)	31/10/2018	Réalisées pour 2014 : affiches « Rendez-vous des cîmes » et « Apéros du bestiaire »

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

En 2015 :

- Livraison des mallettes pédagogiques au PNP (février 2015).
- Lancement de la page Facebook Desman (février 2015).
- Lancement des 1ers projets pédagogiques (1<sup>er</sup> trimestre 2015).
- Production de 10 exemplaires de 3 pattes/crânes/textures de peau en résine.
- Production de 10 moules Desman et 10 moules Musaraigne aquatique.
- Organisation de 3 « rendez-vous des cîmes » et de 5 « apéros du bestiaire ».
- Organisation de la 1<sup>ère</sup> caravane Desman en Ariège (juin 2015).

- **Effets induits :**

3 rendez-vous des cîmes et 2 apéros du bestiaire ont été financés par d'autres sources de financement du réseau Education Pyrénées Vivantes de la LPO afin de proposer un plus large panel d'animations.

- Photographies :



*Illustration n°24 : Rendez-vous des cîmes au refuge du Rulhe (© ANA)*



*Illustration n°25 : Affiche de l'apéro du bestiaire de la FRNC*



*Illustration n°26 : Quelques images du contenu de la mallette « au fil de l'eau » répliquée pour le PNP en 4 exemplaires.*



- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
1 logo et 1 charte graphique	30/09/2014	Réalisé au 30/09/2014
2 articles de presse sur le lancement du projet	31/10/2014	Réalisé au 31/10/2014
au moins 1 article dans 7 magazines grand public	31/12/2018	En cours de réalisation

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Le budget pour la conférence de presse avait été prévu en 2015. La date de la conférence a donc dû être reportée à 2015 et non à 2014 comme planifié. Elle aura lieu le 10 mars. Deux articles de lancement du LIFE+ en presse écrite ont malgré tout pu paraître.

La plaquette LIFE+ faute de temps sera réalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, ainsi que les compléments de l'exposition.

- **Prochaines étapes :**

En 2015 :

- Dossier de presse.
- Conférence de presse.
- Suivi articles de presse / relance.
- Graphisme et impression plaquette Desman et panneaux de l'exposition.

- **Effets induits :**

Aucun

- **Photographies :**



*Illustration n°27 : Aperçu des sculptures en papier mâché réalisées pour accompagner l'exposition LIFE+ Desman.*





- Emmanuelle Arecki, recrutée spécifiquement, coordinatrice administrative et financière (60.75 jours, soit ≈ 50% d'un temps plein).

Durant cette première période, **8 autres salariés** du CEN MP sont intervenus dans le projet : Daniel Marc (11 jours), directeur et Catherine Hervé (3 jours), responsable administrative et financière en soutien sur les aspects administratifs ou de représentation, Cathie Boléat (11.5 jours), chargée de mission, en soutien pour la mise en place des opérations de terrain dans le cadre des actions préparatoires, Pierre-Emmanuel Rech (7.25 jours), animateur foncier, pour la mise en œuvre de l'action A7, Anais Charbonnel (133 jours) pour la coordination de l'action A1 et le traitement des données dans le cadre de la modélisation d'une carte de prédiction de présence du Desman (action E3) François Gillet (127 jours) pour la coordination de l'action A3 et la finalisation des outils génétiques permettant l'analyse des échantillons collectés (marqueurs microsatellites). Et plus ponctuellement, Laurent Pontcharraud (3 jours) sur les aspects SIG et base de données, Samuel Danflous (1.25 jours), pour la traduction de documents en anglais.

**Une stagiaire**, Camille Bouin, a été recrutée dans le cadre de l'action A5 du 15 septembre 2014 au 17 février 2015 (cf. annexe 7.2.4.).

Un véhicule de terrain (Peugeot PARTNER DL-368-FL) a été acheté et est entièrement dédié aux déplacements prévus dans le cadre du projet LIFE+ Desman (cf. Partie 6.4.)

#### **Mise au point des outils de suivi :**

Cf. Partie administrative 4.1.

#### **Réunions de lancement du projet :**

Cinq réunions ont été organisées en juin 2014 entre le CEN MP et les partenaires afin de leur présenter le règlement LIFE+, une première ébauche des outils administratifs et financiers proposés, la périodicité des rendus demandés par le CEN MP et le planning des actions 2014.

Structure	Date	Lieu
ANA	05/06/2014	Alzen (09)
PNP	12/06/2014	Tarbes (65)
FAC	17/06/2014	Limoux (11)
FRNC et PNR PC	23/06/2014	Mont-Louis (66)
LPO	26/06/2014	Gan (31)

*Illustration n°28 : Tableau des dates de réunion entre le CEN Mp et les bénéficiaires associés.*

Maud Latruberce d'Oréade Brèche est venue visiter le projet le 19 août et a participé à une session de capture sur l'Aston le 21 août 2014.

Emmanuelle Arecki et Mélanie Némoz ont participé à la journée Kickoff meeting organisée à Paris par la Commission Européenne.

Une réunion rassemblant l'ensemble des bénéficiaires associés a été organisée le 9 décembre 2014 (après-midi) afin de valider les outils administratifs et financiers et de faire une retranscription du Kickoff meeting.

#### **Comité de pilotage :**

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage du projet a été organisé le 9 décembre 2014 (matin) et a rassemblé 33 participants.

### **Conventions de partenariat :**

6 conventions de partenariat ont été signées avec les bénéficiaires associés et 4 autres conventions de partenariat de recherche ont été signées avec le GREGE, l'Université de Liège et le CEN Aquitaine (cf. Partie administrative 4.3.).

### **Demandes de subvention auprès des co-financeurs :**

Les dossiers de demande de subvention 2014 et 2015 ont été envoyés aux financeurs annuels (DREAL MP, CG 11, CG 64 et CR Aquitaine). Les conventions avec les autres co-financeurs ont été signées et les sollicitations d'acompte envoyées.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
Outils de suivi administratif et financier	30/09/2014	Réalisé au 30/09/2014
Compte-rendu du comité de pilotage 2014	27/02/2015	En cours (date d'achèvement : février 2015)
Compte-rendu du comité d'experts 2014	27/02/2015	Réalisé au 27/02/2015
Inception report	28/02/2015	Réalisé au 28/02/2015
Mid-term report	31/07/2016	Non réalisé
Progress report	31/12/2017	Non réalisé
Final report	31/05/2019	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

La 1<sup>ère</sup> réunion du comité d'experts est prévue pour le 26 janvier 2015 et aura ensuite lieu une fois par an ou selon les besoins du projet.

Une réunion du comité technique (bénéficiaires associés et partenaires techniques) sera organisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le 2<sup>nd</sup> comité de pilotage aura lieu en fin d'année 2015.

La coordination du projet se poursuit selon le même schéma en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, un avenant à la convention des bénéficiaires associés sera signé en vue de détailler le budget et le planning 2015.

- **Effets induits :**

Aucun

- **Photographies :**



*Illustration n°28 : 1<sup>er</sup> comité de pilotage du projet LIFE+ Desman (© L. Laviolle).*



*Illustration n°29 : Véhicule acheté dans le cadre du LIFE+ Desman (© E. Arecki).*

## Action F2 : Coordination locale du projet par les bénéficiaires associés

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																		Avancement					
		2014			2015				2016				2017				2018			2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014	
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV					
F. Suivi de l'avancement du projet																									
F.2 - Coordination locale du projet par les bénéficiaires associés																									
F.2	Initial																							136 381 €	18 076,60 €
	Actuel																								

- **Date de démarrage :** prévue → juin 2014 ; réelle → juin 2014
- **Date de fin :** prévue → mai 2019 ; réelle → mai 2019

⇒ Action en cours conformément au calendrier initial

- **Coordinateur action :** tous les bénéficiaires associés

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Les bénéficiaires associés assurent la gestion administrative et financière des actions qui leur sont imputées et ont la responsabilité de la mise en œuvre locale des actions LIFE+ sur les sites dont ils sont référents. Ils transmettent au CEN MP tous les éléments techniques, administratifs et financiers permettant de justifier du bon avancement du projet et de solliciter la participation des financeurs.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**  
Aucune

- **Résultats attendus :**

Le bon déroulement du projet dans son ensemble :

- La mobilisation de 15.1 équivalents temps plein.
- La transmission au CEN MP, tous les 6 mois, des justificatifs techniques et financiers.
- La participation aux réunions d'avancement organisées (comités techniques, comités de pilotage, etc.).
- Le respect des plannings.

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Le CEN MP souligne l'implication remarquable de l'ensemble des partenaires qui se traduit par une bonne appropriation des outils de suivi, une forte participation aux réunions organisées et l'initiation de l'ensemble des actions prévues dans le planning.

Ce dynamisme annonce un bon déroulement du projet.

Le partenariat entre le CEN MP et chacun des bénéficiaires associés est cadré par une convention de partenariat (cf. annexes 7.1.1. à 7.1.6.).

L'organisation de chacun des bénéficiaires associés est détaillée dans la partie Administrative 4.2.

- **Livrables :**

Type	Date initialement prévue	Statut
Convention avec la FAC	30/09/2014	Réalisé au 10/10/2014
Convention avec l'ANA	30/09/2014	Réalisé au 03/10/2014
Convention avec le PNP	30/09/2014	Réalisé au 25/11/2015
Convention avec la FRNC	30/09/2014	Réalisé au 27/10/2014
Convention avec le PNR PC	30/09/2014	Réalisé au 10/02/2015
Convention avec la LPO	30/09/2014	Réalisé au 12/01/2015

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Quelques légers retards de rendus mensuels ont été constatés ainsi que des erreurs dans les lers rendus financiers, mais des échanges réguliers entre le CEN MP et les bénéficiaires permettent de corriger rapidement ces éléments.

- **Prochaines étapes :**

La coordination locale du projet se poursuit selon le même schéma en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

- **Effets induits :**

Aucun



Fournier (GREGE) et Frédéric Blanc (CEN-MP) ont ainsi passé 48 heures sur le terrain avec les 3 membres de l'équipe ARCEA lors d'une opération de piégeage, marquage et suivi par radiopistage de desmans sur le cours d'eau Riobó, affluent de l'Ulla en Galice au Nord-Ouest de l'Espagne (Commune de Vigo). Ces échanges ont permis de se familiariser avec leur protocole de capture et suivi par radiopistage.

- **Livrables**

Type	Date initialement prévue	Statut
1 compte rendu des échanges avec les scientifiques espagnols	31/12/2014	Réalisé (cf. annexe 7.3.19.)
1 présentation et 1 poster sur les résultats du projet pour 2015	31/12/2015	Non réalisé
1 compte rendu de l'atelier technique des CEN de 2015	29/02/2016	Non réalisé
1 présentation et 1 poster sur les résultats du projet pour 2016	31/12/2016	Non réalisé
1 compte rendu de l'atelier technique des CEN de 2016	28/02/2017	Non réalisé
1 présentation et 1 poster sur les résultats du projet pour 2017	30/06/2017	Non réalisé
1 compte rendu de l'atelier technique des CEN de 2017	28/02/2018	Non réalisé
1 présentation et 1 poster sur les résultats du projet pour 2018	31/12/2018	Non réalisé
1 compte rendu de l'atelier technique des CEN de 2018	31/12/2018	Non réalisé

- **Problèmes rencontrés et modifications techniques et financières proposées si nécessaire :**

Aucun

- **Prochaines étapes :**

Poursuite des échanges avec ARCEA mais également avec d'autres équipes espagnoles déjà rencontrées dans le cadre du PNAD en 2012 et 2013.

Le 22 janvier 2015, une réunion d'échange est prévue à l'université de Pau-Anglet pour mettre en place une collaboration entre la France et la Députation du Guipuscoa (San-Sebastian). L'objet étant de travailler sur des problématiques liées à la fragmentation des habitats de l'espèce et de favoriser nos retours d'expérience respectifs.

Participation par visioconférence au troisième séminaire de travail de l'équipe du LIFE « Desmania » qui aura lieu le 24 et 25 février 2015.

Organisation du premier atelier technique « LIFE+ » lors du séminaire des CEN.

Participation aux rencontres LIFE+ Nature françaises de 2015.

- **Effets induits :**

Aucun

- **Photographies :**



*Illustrations n°31 : Visite de terrain en Galice avec l'équipe ARCEA en juin 2014 : Mise en place d'un lecteur automatique de transpondeur avec barrière filet associée, barrant toute la largeur du cours d'eau et canalisant les animaux vers le lecteur et mise en place d'une nasse à Desman avec barrière filet associée. (© GREGE).*

## Action F4 : Plan de conservation Après LIFE

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																Avancement							
		2014			2015				2016				2017				2018				2019		Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014
F. Suivi de l'avancement du projet		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II			
<b>F.4 - Plan de conservation après-LIFE</b>																									
<b>F.4</b>	Initial																							0 €	0,00 €
	Actuel																								

- **Date de démarrage :** prévue → juillet 2018 ; réelle → juillet 2018
- **Date de fin :** prévue → mai 2019 ; réelle → mai 2019

⇒ Action non démarrée conformément au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Cette action détaillera la façon dont se poursuivront les actions initiées dans le cadre du projet, dans les années suivant la fin du projet et particulièrement la façon dont sera assurée la préservation des populations de Desman non seulement sur les 11 sites Natura 2000 du projet mais également sur les 41 autres sites pyrénéens incluant le Desman et plus généralement sur l'ensemble de son aire de répartition française.

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

Production d'un rapport « Plan de conservation après LIFE », en français, en version papier et électronique (25 pages ; 50 exemplaires imprimés et 1 version PDF mise en ligne).

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Aucun

## Action F5 : Audit du projet

- **Statut de l'action :**

		Calendrier au 31 décembre 2014																				Avancement																					
		2014			2015				2016				2017				2018				2019	Technique	Budget initial	Dépenses au 31/12/2014																			
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II																									
F. Suivi de l'avancement du projet																																											
<b>F.5</b>	Initial																						15 399 €	0,00 €																			
	Actuel																																										

- **Date de démarrage :** prévue → mars 2016 ; réelle → mars 2016
- **Date de fin :** prévue → mai 2019 ; réelle → mai 2019

⇒ Action non démarrée conformément au calendrier initial

- **Coordinateur action :** CEN Midi-Pyrénées

- **Rappel bref du contexte de l'action :**

Un audit réalisé par un prestataire externe indépendant du CEN MP permettra de valider le relevé final des dépenses et des recettes remis à la Commission. Cet audit certifiera le respect de la législation nationale et des règles comptables, mais également la conformité de tous les coûts avec les lignes directrices établies par la Commission (« Dispositions Communes »).

- **Avancées réalisées, antérieurement au LIFE+ Desman, dans le cadre du PNAD :**

Aucune

- **Résultats attendus :**

Un audit externe du projet est réalisé et valide le projet dans sa globalité (3 périodes d'audit ; 3 rapports annuels et 1 rapport général).

- **Avancement de l'action entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2014 et atteinte des objectifs :**

Aucune

## **5.2. Etat d'avancement des permis et autorisations nécessaires :**

Les captures (action A2) ont été réalisées avec l'autorisation préfectorale obtenue dans le cadre du PNAD (valable jusque décembre 2015).

Une dérogation a été obtenue auprès de la DREAL MP pour la pose d'émetteurs sur des animaux capturés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action A4 et de la session test de suivi par radiopistage réalisée en octobre 2014.

Une demande d'autorisation de capture et marquage (émetteurs et transpondeurs) d'animaux vivants et de transport et autopsie pour les cadavres est en cours de rédaction et sera transmise officiellement à la DREAL MP en février 2015.

## **5.3. Etat d'avancement envisage jusqu'au prochain rapport :**

Le prochain rapport est le midterm report dont la date de rendu prévu dans le dossier de candidature est le 31 juillet 2016. Compte tenu de notre programmation des rendus des bénéficiaires associés (tous les 6 mois, soit juin et décembre de chaque année), le rendu précédent le midterm report sera le 30 juin 2016. Afin d'avoir le temps nécessaire pour intégrer et rédiger le rapport technique et financier, nous souhaiterions repousser la date de rendu au 30 septembre 2016, soit 19 mois après la date du rendu de l'inception report. Ce délai dépassant les 18 mois mentionnés dans les « Dispositions Communes », nous sollicitons votre autorisation pour décaler ce rendu.

D'ici le rendu du midterm report, la finalisation des actions préparatoires A1, A2, A4 et A7 est prévue. L'année 2015 présentera donc encore une forte mobilisation pour des études sur le terrain.

Parallèlement l'action B1 sera initiée, avec le lancement de l'animation foncière, en parallèle de la finalisation des outils élaborés en A7.

Les actions C1, C2 devraient être largement avancées avec la mobilisation des propriétaires (conventions, Havres de paix), la concertation des acteurs des sites concernés par les projets d'APPB et le lancement de la rédaction de ces dossiers.

Les actions D de suivi seront initiées et les diagnostics « avant travaux » seront réalisés dans leur majorité.

La réalisation des outils de communication sur le projet (action E2 et E6) sera achevée (exposition, panneaux, plaquette, etc.), un effort particulier de sensibilisation du grand public et des acteurs du milieu aquatique sera mené (l'année 2016 sera l'année du Desman et des pêcheurs).

Enfin les actions de coordination et d'échange avec d'autres projets se poursuivront.

L'avancement en cours et prévu de l'ensemble du projet est représenté sur le calendrier suivant :

		Calendrier au 31 décembre 2014																Avancement	
		2014			2015			2016			2017			2018			2019		Technique
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	
<b>Projet global</b>	Initial	Date de démarrage						Mid-term report			Progress report			Final report					
	Actuel	■	■	■															
<b>A. Actions préparatoires</b>																			
<b>A.1 - Participer à l'élaboration d'un modèle de prédiction de la répartition française du Desman des Pyrénées</b>																			
<b>A.1</b>	Initial																	5 %	
	Actuel	■	■	■															
<b>A.2 - Mise au point de protocoles complémentaires d'inventaire à la méthode classique de détection des fèces</b>																			
<b>A.2</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>A.3 - Etude comparative de la structure de divers noyaux de population et de l'évolution de leur dynamique par suivi génétique</b>																			
<b>A.3</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>A.4 - Etude de l'incidence des lâchers d'eau sur le comportement et la survie des desmans, par la méthode de suivi par radiopistage</b>																			
<b>A.4</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>A.5 - Inventaire des "points noirs" et mise en oeuvre d'une méthode de hiérarchisation</b>																			
<b>A.5</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>A.6 - Etude de l'impact du canyonisme sur les populations de Desman</b>																			
<b>A.6</b>	Initial																	■	
	Actuel																		
<b>A.7 - Mise en oeuvre d'une stratégie de maîtrise foncière ou d'usage des zones à conserver en priorité pour le Desman</b>																			
<b>A.7</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>B. Acquisition foncière</b>																			
<b>B.1 - Acquisition foncière de sites réservoirs pour le Desman</b>																			
<b>B.1</b>	Initial																	■	
	Actuel																		
<b>C. Actions de conservations</b>																			
<b>C.1 - Modifier les comportements par le biais d'une protection réglementaire ou conventionnelle</b>																			
<b>C.1</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>C.2 - Neutraliser les aménagements hydrauliques « points noirs » susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans</b>																			
<b>C.2</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>C.3 - Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à fortes perturbations hydrauliques</b>																			
<b>C.3</b>	Initial																	■	
	Actuel	■	■	■															
<b>C.4 - Modulation des lâchers d'eau afin de préserver les populations de desmans en aval des barrages</b>																			
<b>C.4</b>	Initial																	■	
	Actuel																		
<b>C.5 - Amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres</b>																			
<b>C.5</b>	Initial																	■	
	Actuel																		



## 6. Partie financière

### 6.1. Système de suivi

Plusieurs outils ont été mis en place afin de gérer la partie financière du projet LIFE+ Desman :

- **Utilisation du fichier « Reporting » proposé par la Commission Européenne :**

Le fichier proposé par la Commission est utilisé avec ajout du détail par actions. Ce fichier permet d'avoir une lisibilité des dépenses encourues au jour le jour pour chaque poste de dépense sur l'ensemble du projet. Ce fichier est actualisé avec les informations demandées semestriellement à l'ensemble des bénéficiaires associés.

- **Création de tableaux de reporting spécifiques pour chaque bénéficiaire associé et pour le projet global :**

En plus de l'outil détaillé ci-dessus, un tableau de bord complet a été également mis en place pour chacun des bénéficiaires associés.

Ce fichier détaille :

- Le budget prévisionnel par action, par poste de dépense et par année.
- Le budget dépensé par action, par poste de dépense et par année.
- Les plans de financement prévisionnels au global et par année.
- Les plans de financement réels au global et par année.

Ce tableau de bord permet d'avoir une lisibilité et une vision complète et exhaustive de la gestion financière pour chacun des bénéficiaires associés.

De la même manière que pour les bénéficiaires associés du projet, des tableaux de bord identiques ont été élaborés pour la gestion financière du projet au niveau global, par année et sur la durée du projet.

Afin d'accroître la lisibilité des informations financières, des fiches synthétiques ont été élaborées regroupant les informations principales des budgets de chaque bénéficiaire associé et également sur le projet global :

- Budget prévisionnel et réel par année et par poste de dépense.
- Plans de financement prévisionnel et réel par année.
- Suivi des dépenses par année et par poste de dépense.

Ces fiches permettent ainsi d'avoir rapidement accès aux informations budgétaires clés du projet.

- **Comptabilité analytique de suivi chez chacun des bénéficiaires associés :**

Conformément aux exigences des « Dispositions Communes », chaque bénéficiaire associé dispose d'une comptabilité analytique. Cela leur permet de piloter au mieux la mise en œuvre des actions sur lesquelles ils interviennent. Cette comptabilité est principalement composée des éléments décrits ci-dessus (budget prévisionnel et réel par année et par poste de dépense ; suivi des dépenses par année et par poste de dépense) et éventuellement complétée par des outils spécifiques propres à chaque structure.

Structures	Codes
<b>CEN MP</b>	LIFE+DESMAN
<b>ANA</b>	Étude : 158
	Animation :
	379 Life apéro du bestiaire
	380 Life RDV des Cimes
	381 Life projets pédagogiques
	389 Life sensibilisation sports de nature
<b>FAC</b>	E08 LIFE + DESMAN
<b>FRNC</b>	60400
	Actions A : 604001 +1 pour A1
	Actions B : 304002 +1 pour B1
	Actions C : 304003 +1 pour C1, etc.
<b>PNP</b>	Non fourni à ce jour
<b>PNR PC</b>	LIFE +
<b>LPO</b>	MR77P2617000

*Illustration n°32 : Codes associés au projet pour chaque structure.*

Pour résumer, les échanges et les réunions du Pôle administratif avec les bénéficiaires associés ont permis de mettre en place les outils chez le bénéficiaire principal ainsi que chez l'ensemble des bénéficiaires associés, afin d'assurer le suivi financier du projet. Les audits internes (action F5), vont permettre de vérifier la continuité du suivi de ces outils chez chaque bénéficiaire. Le 1<sup>er</sup> audit est prévu en 2016, il sera assuré par le cabinet Fit Sud.

La cohérence de l'ensemble de ce dispositif est assurée par le bénéficiaire du projet.

## **6.2. Disponibilité des cofinancements**

Un co-financeur s'est ajouté au plan de financement du projet LIFE+ Desman : il s'agit du Conseil Régional d'Aquitaine. En effet, si ce co-financeur avait apporté un accord de principe quant à sa participation en 2013 (cf. annexe 7.4.1.), nous n'avions pas reçu sa confirmation officielle lors du bouclage de la candidature du LIFE+ Desman auprès de la Commission Européenne. L'annualisation du vote de ses budgets ne permettait en effet pas à ce co-financeur de formaliser un engagement pluriannuel en 2014.

Le Conseil Régional d'Aquitaine participe au financement de 45 000 € de 2014 à 2016, (2 % du budget global), le montant 2014 est de 15 000 €. Les courriers d'engagement 2014 et 2015 sont en annexe 7.4.1.; la subvention étant soumise au vote annuel des élus du Conseil Régional.

Le plan de financement global est donc modifié en conséquence ; sa participation vient en déduction de l'auto-financement du CEN MP (cf. tableau ci-dessous). Maud Latruberce d'Oréade brèche a été informée le 27/10/2014 du changement de plan de financement (mail en annexe 7.4.1.).

L'Agence de l'Eau RMC rencontre des difficultés à honorer son engagement (cf. Partie 3.4.). Sa participation dans le projet reste malgré tout inchangée, soit à hauteur de 64 709 €.

Structure	Recettes	Dépenses
CEN MP	45 894	1 524 298
ANA	13 057	261 147
FAC	18 287	209 304
FRNC	55 560	201 715
LPO	8 834	176 683
PNP	135 727	227 440
PNR PC	37 774	72 120
Agence AG	241 512	<b>2 672 707</b>
Agence RMC	64 709	
CR Aquitaine	45 000	
CG11	22 500	
CG64	22 500	
DREAL MP	225 000	
EDF	375 000	
SHEM	25 000	
Commission Européenne	1 336 353	
<b>Budget total du projet</b>	<b>2 672 707</b>	

*Illustration n°33 : Nouveau plan de financement du projet LIFE+ Desman.*

Afin de s'assurer de la disponibilité de l'intégralité de ces cofinancements pendant la durée du projet, plusieurs outils ont été mis en place :

- **Création d'un tableau de bord de gestion des cofinancements par bénéficiaire associé, par action et pour l'ensemble du projet global :**

Un tableau de bord spécifique au financement des actions a été élaboré en début de projet. Cet outil permet d'avoir une visibilité complète et détaillée par bénéficiaire associé et par année des différents cofinancements.

- **Echanges réguliers entre le bénéficiaire principal, les bénéficiaires associés et les différents co-financeurs :**

Afin d'assurer un suivi régulier et de permettre la garantie des financements prévus, des réunions (DREAL MP : 29 septembre 2014 ; EDF : 17 novembre 2014 ; Agence de l'Eau RMC : 8 décembre 2014) et des entretiens téléphoniques avec les co-financeurs ont été réalisées à plusieurs reprises en 2014. De telles réunions sont programmées annuellement sur l'ensemble de la durée du projet. Ces réunions permettent de dresser un point technique et financier précis des différentes actions.

Enfin, le bénéficiaire principal se charge également d'assurer le lien entre les différents co-financeurs et les bénéficiaires associés du projet LIFE+ Desman. Ainsi, ces acteurs financiers sont véritablement impliqués dans le projet et ils établissent des liens plus étroits avec les bénéficiaires associés.

- **Respect des règles de demandes de cofinancement :**

La pluralité des co-financeurs nécessite une vigilance particulière quant aux modalités administratives de demande de subvention auprès de chacun d'entre eux.

Chaque co-financeur possède des règles spécifiques d'attribution des subventions, cela concerne :

- Les dossiers de demande de cofinancement à déposer annuellement, avec clôtures des comptes annuelles (DREAL MP, CR Aquitaine, CG64, CG11) ;
- Les modalités de paiement (solde annuel pour les co-financeurs cités ci-dessus ; demandes d'acomptes jusqu'à atteindre les 80 % de réalisation : AEAG et AE RMC ; avances annuelles sur la durée du projet et envois des rapports techniques et financiers annuels : EDF et SHEM).

Ainsi, le bénéficiaire principal assure le suivi des différentes demandes effectuées auprès des co-financeurs, et en informe les bénéficiaires associés, notamment sur les calendriers et les modalités à respecter.

- **Etat des demandes de cofinancement pour le projet LIFE+ Desman :**

Le tableau proposé ci-dessous présente pour l'ensemble des co-financeurs le plan de financement prévisionnel 2014-2018 :

	DREAL MP	CR Aquitaine	CG64	CG11	EDF	SHEM	Agence Eau AG	Agence Eau RMC
2014	20000	15000	2500	2500	75000	5000	9000	1888
2015	68000	15000	5000	5000	75000	5000	55000	10488
2016	55000	15000	5000	5000	75000	5000	78500	24340
2017	58000		5000	5000	75000	5000	93012	24969
2018	24000		5000	5000	75000	5000	6000	3024
	225000	45000	22500	22500	375000	25000	241512	64709

*Illustration n°34 : Plan de financement prévisionnel des différents co-financeurs du LIFE+ Desman.*

Ainsi, l'ensemble des moyens nécessaires a été mis en œuvre pour assurer un suivi régulier des cofinancements et garantir l'implication financière de ces derniers tout au long du projet LIFE+ Desman.

### 6.3. Dépenses réalisées

Au 31 décembre 2014, le montant des dépenses s'élève à 156 832.05 € TTC, soit 10.86 % du montant total.

Catégorie de dépense	Coût total en €	Dépenses réalisées	% du coût total
<b>1. Personnel</b>	1 296 216	161 898.24	12.49 %
<b>2. Déplacement</b>	183 820	13 369.22	7.27 %
<b>3. Assistance externe</b>	886 955	80 704.67	9.10 %
<b>4. Biens durables</b>			
<b>Infrastructure</b>	-	-	-
<b>Equipement</b>	58 051	31 082.10	53.54 %
<b>Prototype</b>	-	-	-
<b>5. Foncier acquisition</b>	20 000	-	-
<b>6. Consommables</b>	53 374	9 294.83	17.41 %
<b>7. Autres coûts</b>	750	-	-
<b>8. Frais généraux</b>	173 541.62	20 744.43	11.95 %
<b>TOTAL :</b>	<b>2 672 707.62</b>	<b>317 093.48</b>	<b>11.86 %</b>

*Illustration n°35 : Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par catégories de frais.*

## 6.4. Commentaires sur la consommation des différents postes budgétaires

- **Budget global :**

Les dépenses sur les 7 premiers mois du projet, soit 11,6% de la durée du projet, atteignent 11.86% du budget prévisionnel.

La sous-consommation de certaines catégories de frais (cf. détail ci-dessous) fait que le budget global est légèrement en deçà du plan de dépense prévisionnel, sans que cela ne remette aucunement en cause la bonne réalisation des actions ni l'atteinte des objectifs.

- **Frais de personnel :**

Ce poste de dépense présente un état de consommation d'environ 12.49 % du montant prévisionnel total. Il constitue le poste le plus important en volume (51%). Ceci témoigne de la forte implication des partenaires dès le début du projet notamment pour la mise en place du projet (actions F) et la mise en œuvre des actions préparatoires A et des actions de communication E.

Les modalités des frais de personnel sont détaillées en annexe 7.4.5. qui comprend 2 fichiers :

- Le fichier *LIFE+Desman\_Liste\_Personnel.xls* liste l'ensemble des personnes impliquées dans le projet et précisent leur fonction et les missions dans le projet. Il est précisé les modes de calcul de chaque bénéficiaire associé concernant le temps de travail annuel : de manière générale, les personnes impliquées sur le projet utilisent le modèle des feuilles de temps proposé par la Commission européenne. De manière particulière, les personnes impliquées moins de 2 jours par mois en moyenne sur le projet (indication dans la colonne « commentaires » du fichier *LIFE+Desman\_Liste\_Personnel.xls*) ne remplissent pas le modèle des feuilles de temps proposé par la Commission européenne, les jours imputés sur le projet et le nombre total de jours travaillés sont issus des outils internes,
- Le fichier *LIFE+Desman\_Calcul\_frais\_personnel\_2014.xls* reprend par personne les coûts salariaux, le temps passé sur le projet par mois et le temps global travaillé dans l'année.

### Cas particulier :

- Le CEN MP : les subventions d'Etat ont été retirées du coût salarial des deux salariés bénéficiaires d'emplois aidés (Anaïs Charbonnel et François Gillet).
- L'ANA : les subventions d'Etat ont été retirées du coût salarial des trois salariés bénéficiaires d'emplois aidés (Contrat Unique d'Insertion).

Ces personnes présentent donc un coût journée nettement inférieur à celui utilisé dans la construction du budget prévisionnel.

De plus certaines actions ont consommé moins de jours que prévu initialement, comme par exemple l'action A2 pour laquelle une partie des captures a été reportée à 2015 compte tenu de la météo défavorable, l'action C1 qui a pris un léger retard faute de disponibilité des salariés concernés ou encore l'action E5 pour laquelle certaines animations locales ont été reportées à 2015.

Les dépenses de frais de personnel sont de fait légèrement **en deçà du plan de dépenses prévisionnelles** du projet.

- **Frais de mission :**

Les frais de déplacement présentent un état de consommation de 7.27 % du montant prévisionnel total. La grande majorité des déplacements en 2014 a été pour les réunions de travail (actions F), puis pour les captures et le radiopistage (actions A). Ensuite viennent les actions de communication (réunions de travail, actions de sensibilisation et animation).

Chaque bénéficiaire associé a appliqué, pour les véhicules de service, le taux de remboursement proposé par la Commission européenne, à savoir 0.25 €/km. Le CEN MP a acquis dans le cadre du LIFE+ Desman, un véhicule de service, prévu dans le budget prévisionnel (Peugeot PARTNER DL-368-FL). Les coûts liés à ce véhicule sont calculés au prorata des dépenses réelles par actions (assurance, entretien, essence).

Pour l'utilisation des véhicules personnels par les salariés, bénévoles et stagiaires, le taux de remboursement est celui en vigueur dans chaque structure. Il faut noter que les deux bénéficiaires associés publics (PNP et PNR PC) utilisent uniquement les véhicules de service, et non les véhicules personnels des agents.

Modalités de calcul des frais kilométriques au 31/12/2014 pour : cf. annexe n°7.4.2.

- Le CEN MP : 0.35 €/km  
Document en vigueur : extrait du Conseil d'administration du 10 décembre 2007.
- La FAC : 0.50 €/km  
Document en vigueur : compte rendu du Conseil d'administration du 6 mai 2013 ;
- L'ANA : selon la puissance administrative du véhicule personnel  
Document en vigueur : extrait de délibération du bureau du 27/01/2014.
- FRNC : 0.45 €/km  
Document en vigueur : relevé des décisions du conseil d'administration du 8 juin 2012.
- LPO : 0.38 € / km  
Document en vigueur : note interne validée en juin 2012.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Conseil d'administration du CEN MP a revalorisé le coût des véhicules personnels à 0.45 €/km à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le document en vigueur est joint en annexe 7.4.2.

Les péages, les locations de gîtes et la restauration sont compris dans les frais de déplacement, dans le cadre de réunions, captures et radiopistage, conformément à ce qu'il a été prévu dans le budget prévisionnel. Le remboursement de ces coûts est soumis aux règles internes de chaque structure, sachant que les frais sont remboursés au réel par l'ensemble des bénéficiaires associés.

Dans ce cadre, est financé le coût du panier repas de 10 € TTC par la FAC (document en vigueur : extrait du Conseil d'administration du 27 février 2012).

Les dépenses de frais de déplacement sont **légèrement en deçà du plan de dépenses prévisionnelles** du projet. Ceci s'explique notamment par la diminution du coût kilométrique du véhicule de service LIFE du CEN MP (initialement budgétisé à 0.35€/km) et par l'optimisation des trajets (covoiturages réguliers, notamment pour les missions de terrain).

- **Assistance externe :**

Les frais d'assistance externe présentent un état de consommation de 9.10 % du montant prévisionnel total. Ces dépenses concernent essentiellement la mise en œuvre des actions E (logo, charte graphique, site Internet et nom de domaine, exposition, plaquette de présentation

du projet et animations sur le desman) et des actions préparatoires nécessitant l'intervention de partenaires techniques non bénéficiaires associés (actions A : prospections, captures et radiopistage).

Un appel d'offre (marché à lots) a été passé par le CEN MP au cours de l'été 2014, afin de contracter les sous-traitants pour les actions de communication (actions E) :

- Identité visuelle et déclinaison du site Internet (Marie-Pierre Ortner).
- Intégration et développement du site Internet (Frédéric Juvaux).
- Illustration de desmans et paysages pyrénéens (Yannick G. Scories dans la brume).
- Fabrication et fournitures de six sculptures en papier modelé (Anne-Lise Koehler).

#### **Modalités de sélection de l'assistance externe :**

- Les bénéficiaires associés publics (PNP et PNR PC) respectent les règles du code des marchés publics en matière de sélection de l'assistance externe.
- La procédure minimale pour les partenaires privés est la suivante :
  - o < 1000 € : 1 devis
  - o Entre 1000 € et 15 000 € : 3 devis
  - o > 15 000 € : procédure simplifiée (MAPA)
  - o > 90 000 € : MAPA avec publication
- La LPO, de statut privé, n'a pas d'obligation de mise en concurrence (cf. annexe n°7.4.3.), tout en respectant les « Dispositions Communes » en la matière (choix du meilleur rapport qualité/prix, sachant que les prestations prévues sont largement inférieures au seuil de 125 000 €.
- Absence de mise en concurrence :  
Exposition « Au fil de l'eau » (action E) : il n'a été fait qu'un seul devis par prestations (bâches et mallettes), car cette exposition avait déjà été réalisée dans le cadre du PNAD. Elle a donc été reprise avec les mêmes prestataires aux mêmes coûts optimisés.

#### **Cas particulier :**

Les conventions de partenariats sont des opérations correspondant à une activité non marchande et sont un Service non économique d'intérêt général. À ce titre, ces opérations ne relèvent pas de la mise en concurrence et ne sont pas soumises au code des marchés publics. Le CEN MP a signé des conventions de partenariat scientifique et technique avec trois structures (cf. Partie 4.3), dans le cadre d'une prise en charge d'assistance externe :

- Le GREGE a rempli ses actions (A1, A2, A4 et F3) au 31/12/2014.
- Le CEN Aquitaine : a rempli ses actions (A1, A2, A3, C1) au 31/12/2014.
- L'Université de Liège : réalisation des actions au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, les coûts ne sont pas inclus dans l'état des comptes au 31/12/14 (25 000 € TTC).

Le PNP : la facture Gruber y Gruber (prestataire espagnol) affiche un coût uniquement en TTC (la TVA est exclue).

#### **Modification de la prise en charge d'un frais de sous-traitance :**

Le coût de réalisation de 4 mallettes pédagogiques Desman « Au fil de l'eau » (action E5), prévu initialement dans le plan de financement du PNP (14 800 € TTC), a été partagé par le CEN MP (4 bâches magnétiques sur autoportants) et par la LPO (mallettes).

La LPO avait déjà confectionné ces mallettes dans le cadre du PNAD : il était alors plus aisé pour ce partenaire de créer cet outil de communication et d'animation constitué d'une multitude de petits éléments (badges, valises, rubalise, carnets, empreintes, etc.).

Etant donné la règle de ne pas utiliser de sous-traitance entre bénéficiaires associés, le PNP ne pouvait pas faire appel à la LPO pour la réalisation des mallettes, ce que nous n'avions pas anticipé lors du montage du projet. Le CEN MP a participé aux frais de sous-traitance avec l'achat des bâches d'exposition, afin de partager les frais directs sur cette action.

Le décalage de mise en œuvre de quelques actions au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (analyses génétiques – action A3, report de quelques opérations de capture à 2015 – action A2, etc.) explique que les frais d'assistance externe sont légèrement **en deçà du plan de dépenses prévisionnelles** du projet.

- **Biens durables :**

Les frais de biens durables présentent un état de consommation de 53.54 % du montant prévisionnel total et correspondent à l'achat d'équipement par le CEN MP et ses partenaires en début de projet (véhicule, ordinateurs, etc.).

La plus grosse dépense en bien durable a été l'achat du véhicule dédié au LIFE+ Desman par le CEN MP (Peugeot Partner DL-368-FL). Cf. certificat du Conseil d'Administration (annexe 7.4.4.).

Par ailleurs, chaque partenaire a signé le « Beneficiary's Certificat for Nature and Biodiversity Projects » (cf. annexe 7.2.1.).

Les frais de biens durables sont **conformes au plan de dépenses prévisionnelles** du projet.

- **Consommables :**

Les frais de biens consommables présentent un état de consommation de 17.41 % du montant prévisionnel total. Ces dépenses concernent essentiellement les actions préparatoires (A) pour la mise en œuvre d'actions de terrain (wadern, vêtements et chaussures de terrain, émetteurs, etc.).

**Cas particulier :**

- Le CEN MP : il a été commandé des émetteurs auprès de trois fournisseurs différents, afin de tester leur technicité (Biotrack, Titley Scientific et Holohil Systems). Pour ces trois factures, nous n'avons pas de devis : matériels très spécialisés (tarifs en directs).
- L'ANA : du matériel de terrain a été acheté (wadern et chaussures) sans devis, car il s'agissait des dernières paires en magasin dans le département.
- Le PNP : les factures pour l'achat des wadern ont été faites à la main par le service technique. Des attestations ont été établies par le PNP, indiquant les coûts imputés et la référence du LIFE+ Desman.

Les frais de biens consommables sont conformes au **plan de dépenses prévisionnelles** du projet.

- **Autres coûts :**

Pas de frais relatifs aux Autres coûts, **conformément au plan de dépenses prévisionnelles** du projet.

- **Modifications et ajustements budgétaires :**

Nous relevons une modification budgétaire par rapport au budget prévisionnel : la sous-traitance prévue pour la SAFER à partir de 2015, concernant l'action B1 (acquisition foncière), serait pris en charge en frais de personnel par un salarié du CEN MP. Cette mutation n'entraînerait pas de modification entre poste de dépenses au-delà de 10 % ou 30 000 € et n'affecterait pas l'atteinte des objectifs du projet global et de l'action B1.

- **Si le projet est situé avant le paiement à mi-parcours, indiquer quand le niveau de 30 % des coûts totaux est prévu d'être atteint :**

Le budget total du projet est de 2 672 707 €. 30 % de budget correspondent à 801 812,10 €. Le montant correspondant à ce niveau de dépense devrait être atteint au 31/07/2016, date de rendu prévue pour le midterm report.

Nom de l'action		Budget prévisionnel	Total dépenses	Restant	Réalisation en %	Coût final prévu
<b>Actions préparatoires</b>						
A1	Participer à l'élaboration d'un modèle de prédiction de la répartition française du Desman des Pyrénées	49 138,68	40135,44	9 003,24	81,68%	49 138,68
A2	Mise au point de protocoles complémentaires d'inventaire, applicables dans les secteurs où le Desman est difficilement détectable par la méthode classique de prospection des fèces	173 763,72	57649,83	116 113,89	33,18%	173 763,72
A3	Etude comparative de la structure de divers noyaux de population et de l'évolution de leur dynamique par suivi génétique	168 065,97	24695,03	143 370,94	14,69%	168 065,97
A4	Etude de l'incidence des lâchers d'eau sur le comportement et la survie des desmans, en période de reproduction par la méthode de suivi par radiopistage	96 737,63	32357,82	64 379,81	33,45%	96 737,63
A5	Inventaire des "points noirs" et mise en oeuvre d'une méthode de hiérarchisation	36 640,01	5614,73	31 025,28	15,32%	36 640,01
A6	Etude de l'impact du canyonisme sur les populations de Desman	57 706,17	105,83	57 600,34	0,18%	57 706,17
A7	Mise en oeuvre d'une stratégie de maîtrise foncière ou d'usage des zones à conserver en priorité pour le Desman au sein des sites Natura 2000	23 376,29	2574,95	20 801,34	11,02%	23 376,29
<b>Acquisition foncière</b>						
B1	Acquisition foncière de sites "réservoirs" pour le Desman	68 584,42	0,00	68 584,42	0,00%	68 584,42
<b>Actions de conservations</b>						
C1	Modifier les comportements par le biais d'une protection réglementaire ou conventionnelle	92 920,94	3210,00	89 710,94	3,45%	92 920,94
C2	Neutraliser les aménagements hydrauliques "points noirs" susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans	253 491,56	3194,65	250 296,91	1,26%	253 491,56
C3	Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à de fortes perturbations hydrauliques	97 893,23	387,73	97 505,50	0,40%	97 893,23
C4	Modulation des lâchers d'eau afin de préserver les populations de desmans en aval des barrages	30 566,69	118,54	30 448,15	0,39%	30 566,69
C5	Amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres	131 404,56	0,00	131 404,56	0,00%	131 404,56
<b>Suivi et évaluation de l'impact des actions</b>						
D1	Evaluation de l'efficacité des zones refuges et de la modulation des lâchers d'eau	50 512,56	0,00	50 512,56	0,00%	50 512,56
D2	Evaluation des aménagements réalisés pour améliorer les potentialités d'accueil et les dispositifs de franchissements de prises d'eau	114 992,90	1821,67	113 171,23	1,58%	114 992,90
D3	Collecte et autopsie des cadavres pour l'évaluation de la neutralisation des points noirs	27 520,40	0,00	27 520,40	0,00%	27 520,40
D4	Evaluation de l'impact socio-économique et écosystémique du projet	9 286,53	41,70	9 244,83	0,45%	9 286,53
<b>Communication autour du projet</b>						
E1	Création d'un site internet consacré au projet LIFE+ Desman	25 226,32	11011,20	14 215,12	43,65%	25 226,32
E2	Elaboration et installation de tableaux d'affichage du projet dans les lieux stratégiques	10 892,60	0,00	10 892,60	0,00%	10 892,60
E3	Elaboration d'outils techniques à destination des professionnels	147 532,67	12943,79	134 588,88	8,77%	147 532,67
E4	Sensibilisation et formation des acteurs de l'eau et du milieu aquatique	113 543,05	3352,48	110 190,57	2,95%	113 543,05
E5	Sensibilisation du grand public et création de supports de communication	335 277,01	29694,16	305 582,85	8,86%	335 277,01
E6	Communication et valorisation du projet LIFE+ Desman	79 324,45	8322,53	71 001,92	10,49%	79 324,45
E7	Rapport de vulgarisation de fin de projet « Layman's report »	6 524,86	0,00	6 524,86	0,00%	6 524,86
<b>Coordination du projet</b>						
F1	Coordination générale du projet par le CEN MP	278 371,20	54374,68	223 996,52	19,53%	278 371,20
F2	Coordination locale du projet par les bénéficiaires associés	136 381,13	18076,60	118 304,53	13,25%	136 381,13
F3	Echanges et mise en réseau au niveau national et européen (networking)	41 632,63	7410,12	34 222,51	17,80%	41 632,63
F5	Audit du projet	15 399,44	0,00	15 399,44	0,00%	15 399,44
<b>TOTAL</b>		<b>2 672 707,62</b>	<b>317 093,48</b>	<b>2 355 614,14</b>		<b>2 672 707,62</b>

*Illustration n°36 : Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par actions et sous actions.*

Nom de l'action	Budget prévisionnel	Total dépenses	Ecart sur BP	Coût final prévu
Sous total actions A	605 428,47	163 133,63	442 330,18	605 428,47
Sous total action B	68 584,42	0,00	68 584,42	68 584,42
Sous total actions C	606 276,98	6 910,91	599 248,51	606 276,98
Sous total actions D	202 312,39	1 863,37	200 449,02	202 312,39
Sous total actions E	718 320,96	65 324,16	652 996,80	718 320,96
Sous total actions F	471 784,40	79 861,40	392 213,11	471 784,40

*Illustration n°37 : Tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur la période juin à décembre 2014 par actions.*

## 7. Annexes

### 7.1. Conventions de partenariat

7.1.1. Conventions entre le CEN MP et les bénéficiaires associés

7.1.2. Conventions entre le CEN MP et les partenaires scientifiques et techniques

### 7.2. Annexes administratives

7.2.1. Beneficiary's Certificate for Nature and Biodiversity projects

7.2.2. Lettres de mission des bénéficiaires associés publics : PNP et PNR PC

7.2.3. Service civique de l'ANA : contrat et lettre de mission

7.2.4. Stage du CEN MP : convention de stage, avenants et indemnités d'entretien

### 7.3. Annexes techniques

7.3.1. Compte-rendu de la réunion du 08/12/2015 entre le CEN MP, la FAC et l'Agence de l'Eau RMC

7.3.2. Fiche de collecte des données de prospection de fèces (action A1)

7.3.3. Rapport d'étude 2014 de l'action A2 – partie « captures »

7.3.4. Rapport d'étude 2014 de l'action A2 – partie « radeaux à empreintes »

7.3.5. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Bassin du Rébenty » (FR9101468)

7.3.6. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822)

7.3.7. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Le Saison » (FR7200790)

7.3.8. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Vallée de l'Aston » (FR7300827)

7.3.9. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Massif de Madres Coronat » (FR9101473)

7.3.10. Rapport intermédiaire 2014 de l'action A3 – suivi génétique d'une population sur le site « Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège » (FR7300831)

7.3.11. Poster présentant la phylogéographie du Desman des Pyrénées (grâce à l'application des outils finalisés dans le cadre du LIFE+ Desman sur les données collectées dans le cadre du PNAD)

7.3.12. Rapport d'étude de l'action A4 – phase 1 : Définition des conditions techniques de réalisation et des résultats attendus d'une opération de suivi par radiopistage de desmans.

7.3.13. Rapport méthodologique action A5 : C. Bouin, 2015. *Méthodologie d'inventaire et d'évaluation de la dangerosité des «points noirs» pour le Desman des Pyrénées*. LIFE+ Desman, CEN MP, 65p.

7.3.14. Rapport d'étude action A5 – « Rioumajou » : C. Bouin, 2015. *Action A5 – Inventaire des «points noirs» et mise en œuvre d'une méthode de hiérarchisation sur le site Natura 2000 «Rioumajou et Moudang»* (FR7300934). LIFE+ Desman, CEN MP, 91p.

7.3.15. Pré-inventaire des points noirs action A5 – Rébenty

7.3.16. Rapport de suivi de l'action en 2014 « réalisation d'un prototype d'échappatoire »

7.3.17. Audience du site internet entre le 30 novembre et le 31 décembre 2014

7.3.18. Revue de presse du projet sur la période juin à décembre 2014

7.3.19. Compte-rendu des rencontres avec ARCEA (juin 2014)

### 7.4. Annexes financières

7.4.1. Le Conseil Régional d'Aquitaine : nouveau co-financeur du LIFE+ Desman

- 7.4.2. Coûts du remboursement des véhicules personnels pour chaque bénéficiaire associé
- 7.4.3. Attestation de non soumission au code des marchés publics (LPO)
- 7.4.4. Certificat du Conseil d'administration du CEN MP pour l'utilisation du véhicule acheté dans le cadre du LIFE+ Desman
- 7.4.5. Tableaux de données LIFE+ Desman

## **7.5. Indicateurs de réalisation**

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet LIFE+ DESMAN (LIFE13NAT/FR/000092) « Conservation des populations de Desman des Pyrénées et de ses habitats dans les Pyrénées françaises ».



Le projet LIFE+ Desman est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, en partenariat avec :



Il est soutenu financièrement par la Commission Européenne (fonds LIFE+ Nature) et :

